

ROUMOULES

Alpes-de-Haute-Provence





SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE

(page 1)

- **Séances du Conseil Municipal**
- **État civil**
- **Naissances**

TRAVAUX

(page 6)

L'ACTIVITE COMMUNALE

(page 7)

- **Bibliothèque**
- **Éducation**
- **Repas des plus de 60 ans**
- **Bienvenue aux nouvelles entreprises**
- **Remise de médailles**
- **Vœux du Maire**
- **Conseil communautaire**
- **L'agence postale**
- **Le service volontaire européen (S.V.E)**
- **Prévention sécurité**
- **Transport à la demande**

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

(page 18)

- **Nouvelles du Parc du Verdon**
- **MODEF**

ANIMATIONS

(page 21)

- **Calendrier**
- **La vie associative**

PATRIMOINE

(page 28)

- **« Le Café du Midi en dormance »**
- **Traditions et expressions**

A VOS FOURNEAUX

(page 29)

BOTANIQUE

(page 31)

- **Les tomates**
- **Prolifération des chenilles processionnaires**

INFOS PRATIQUES

(page 33)



Ce que j'en pense...

Mesdames et Messieurs, chers habitants de Roumoules,

Nous sommes en été depuis quelques jours et les fortes températures que nous enregistrons sont là pour le montrer. L'été est synonyme de vacances pour certains, de travail pour d'autres. Il peut être le temps des réjouissances et des manifestations en tout genre. La population du village augmente, des vacanciers, des touristes de passage viennent chercher la quiétude de notre petite commune. Ils découvrent, certains par hasard en passant par la RD952, le charme du centre du village et apprécient la qualité des gîtes ou des meublés mis à leur disposition. Les travaux d'aménagement et d'embellissement du village portent leurs fruits et nous encourageant à continuer ces actions pour redynamiser le centre qui reste notre priorité. Déjà nous percevons des signes positifs et prometteurs. L'occasion m'est donnée de saluer l'arrivée dans notre village à la mi-janvier de Florence et David Fayolle qui ont repris le Café des Alpes et l'épicerie. Ils se sont parfaitement intégrés et s'investissent particulièrement dans leur métier et contribuent au regain d'attractivité. Nous les remercions et félicitons pour leur engagement. Rappelons aussi la mise en place d'un petit marché le jeudi en fin d'après-midi sur la Place de la République qui prend désormais ses marques et accueille des villageois mais aussi des personnes des environs : outre les coquillages de septembre à mai, le boucher/charcutier de Moustiers, les fromages de chèvre de Roumoules et depuis quelques semaines un marchand de légumes bio est venu compléter le tableau. D'autres viendront et cela nous donne de l'espoir pour le devenir du Café du Midi et le local commercial sous la Mairie.

Nous sommes en été, celui-ci peut aussi amener quelques désagréments et des incivilités et il est de bon sens de rappeler quelques règles élémentaires de civisme. Cela ne coûte rien mais peut contribuer à améliorer la qualité de vie et la tranquillité.

Première règle à rappeler : l'eau potable et son utilisation. Le sujet pourrait moins nous préoccuper dans la mesure où la commune n'est plus compétente en la matière depuis le 1^{er} janvier 2013 lorsque la DLVA a repris l'eau et l'assainissement. Toutefois la distribution de l'eau potable a un coût et au final, ce sont nous, les consommateurs, qui payons les factures. Les pluies d'automne ont rechargé les nappes phréatiques, mais notre climat méditerranéen peut engendrer de longues périodes de sécheresse. Nous l'avons constaté au printemps et malgré les fortes pluies de la mi-juin nous devons rester vigilants et toujours considérer l'eau comme une ressource précieuse et qui n'est pas inépuisable. Nous devons l'utiliser de façon raisonnée, la consommer avec parcimonie et éviter le superflu. Ces mesures de bon sens vous permettront de diminuer votre facture et d'éviter, en cas de sécheresse persistante, des restrictions d'eau toujours fâcheuses !

Autres règles à préciser concernant la tranquillité publique, le civisme, le respect des usagers, des personnes et des biens publics comme privés.

Quelques points sensibles et récurrents qui viennent parfois perturber notre quiétude et qu'il est facile de solutionner si chacun y met du sien :

- le stationnement gênant dans certaines rues même si des améliorations ont pu être constatées. ;
- l'utilisation des containers d'ordures ménagères et des colonnes de tri qui sont conçus de façon à ce que les « poubelles » ou « objet de tri » soient mis à l'intérieur et non déposés à l'extérieur... et en aucun cas servir de dépôt d'encombrants !
- la divagation des chats et surtout des chiens et leurs « cadeaux » laissés sur la voie publique (outre le travail supplémentaire à l'agent d'entretien, c'est aussi une profonde marque d'irrespect pour son travail et pour les voisins même si certains diront qu'il est payé pour ça ... !)
- les tapages nocturnes qui peuvent accompagner des parties de boules sur la place de la Blachette,
- l'abolement des chiens et autres incivilités qui ont tendance à se développer l'été.

Soyez vigilants et respectueux

Merci de votre attention.



Le Maire,

Gilles MEGIS

Le Conseil Municipal

Maire, Gilles MEGIS

1^{er} Adjoint, Serge CHUDZIK

2^e Adjoint, Concetta ZUNINO

3^e Adjoint, Jean BLANC

Robert AMBROSI

Annie BARATTA

Delphine CHAILLAN

Alain COCUAUD

Marie-Christine DEAUZE

Jean-Philippe LO SCHIAVO

Laurent MANUEL

Sébastien MOHEN

Gilles PRIN-ABEIL

Alain Patrick ROY

Annie TAXIL

Séances du Conseil Municipal

Comptes rendus sommaires

Séance du 17 décembre 2014

Adoption du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2014, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Chaudon/Monteiro de Sousa F45 et 46

N° 2014 - 079 Communauté d'agglomération « Durance Lubéron Verdon Agglomération »

désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Sont désignés comme délégué titulaire : M. Gilles MEGIS et comme délégué suppléant : M. Serge CHUDZIK. Faire délibération, à l'unanimité.

Madame Annie Baratta arrive et se joint à la réunion.

N° 2014 - 080 Avenant Convention d'adhésion au SIMPRO

: La commune adhère depuis plusieurs années au service de médecine professionnelle mis en place par le Centre de Gestion. Afin de résoudre les difficultés rencontrées dans ce service le Centre de Gestion veut modifier la convention par avenant pour une nouvelle organisation, une meilleure concertation et nouveau mode de financement. Accord à l'unanimité pour signer cet avenant. Faire la délibération nécessaire.

N° 2014 - 081 Demander la subvention des aides départementales à la voirie du Conseil Général 2015

pour le projet de réfection de voirie 2015 (Chemin Baratta, Traverse du Coulet, VC n°36 et chemin des rives des parties). Faire délibération à l'unanimité approuvant ce projet et solliciter cette subvention. A l'unanimité.

Verrière école : Voir les possibilités d'aides.

Séance du 21 janvier 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 17 décembre 2014, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente SCI Passiflora / Pinto e Silva (ZS 184), vente à la nue-propriété Popovich / Pannemans (ZC 69), vente Megis / Villedon-Denaide (ZC 157).

Repas des + de 60 ans : Demander des devis à THIEBAUT à Roumoules, à BONDIL à Moustiers, à laëtit'cuisine à Riez, à Marie-Laure DI NICOLA à Riez, à Lionel VEITH à Riez.

N° 2015 - 001 - Verrière école : Accord pour ce projet et pour demander une subvention au Conseil Régional le Fonds de solidarité locale (FSL) pour les travaux de réfection de la verrière/toiture de l'école. Faire délibération. A l'unanimité.

N° 2015 - 002 - Projet Multisport : Demander les subventions pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015, au Conseil Général, au Conseil Régional et pour le TDIL pour ce projet prévu à côté de l'école. Faire délibération à l'unanimité approuvant ce projet et solliciter les subventions.

N° 2015 - 003 - Transfert de la zone d'activité ST Maurice de Manosque à la DLVA : accord pour les conditions patrimoniales et financières pour ce transfert. Faire délibération pour ce terrain cadastré E n°4830. A l'unanimité.

Travaux gîte Rue des Oliviers : Suite aux problèmes d'infiltration d'eau, demander un devis pour faire un drain derrière le gîte.

Signalétique village : Reporté.

N° 2015 - 004 - Chaudière salle polyvalente : Suite aux diverses pannes d'une des deux chaudières de la salle polyvalente, il semble nécessaire de changer celle-ci. Accord pour le devis de M.CHIARENA d'un montant de 7 526€ HT. Faire délibération à l'unanimité.

Fenêtres du bâtiment de la Mairie : Demander devis.

N° 2015 - 005 - Équilibre Social de l'Habitat : Périmètres d'aides à l'amélioration de l'habitat. La DLVA propose un tracé correspondant à la zone UA ou U1 des documents d'urbanisme, ce qui semble être la délimitation du centre ancien ou centre bourg de la commune. Il faut rajouter au tracé proposé : la Place de la République, la Place de la Blachette, Place de l'Église, Place du 19 Mars, Place des Hautes Aires, Quartier Villeneuve. Faire délibération avec nouveau tracé. À l'unanimité.

Projet PLU intercommunal : information.



LA VIE MUNICIPALE

Séance du 19 février 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 21 janvier 2015, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente SCI AILLAUD /Pinto e Silva (ZS 183).

Repas des + de 60 ans : Accord pour le menu de Monsieur Lionel VEITH à Riez.

N° 2015 – 006 : Motion pour la sauvegarde des communes rurales : accord pour la motion proposée par l'association des maires ruraux 04. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2015 – 007 – Motion de soutien aux notaires de France : Accord pour cette motion contre la réforme envisagée par le Gouvernement. Faire délibération. 7 pour dont 2 pouvoirs, 3 contre, 3 abstentions.

Signalétique village : informations sur ce projet par Madame Baratta.

N° 2015 – 008 – Marteau perforateur service technique : La perceuse ne fonctionne plus. Il faut la remplacer très rapidement car le service technique en a besoin. Accord pour prendre un marteau perforateur à la Simc à Riez. Faire délibération, à l'unanimité.

Concession de jouissance annuelle de la parcelle ZS 62 à Monsieur Jean Louis Allandit. Accord pour le renouvellement. À l'unanimité.

Contrat achat bois parcelle ZS 153 (éclaircie de pins sylvestre) : A étudier et voir sur place.

Information du rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires contre les communes

N° 2015 – 009 : Subventions 2015 : 50€ l'A.D.A.P.E.I., 100€ à AFM TELETHON, 60 € à l'amicale Cyclotouriste Riezoise, 100 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Riez, 50€ à l'A.P.A.J.H, 50€ à l'Association Française des Scléroses en Plaques, 100 € à l'Association Locale d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Plateau de Valensole, 300 € à l'association Musicale de Roumoules, (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 100 € à l'association sur les chemins de la Rabasse, (Mme Baratta revient en séance), (Mme Zunino, Mme Deauze et M. Mohen quittent la salle et ne participent pas au vote de la subvention ci-après) 5000€ + subvention complémentaire de 500€ pour le challenge Pierre GUILLAUMOND au Comité des Fêtes de Roumoules. (Mme Zunino, Mme Deauze et M. Mohen reviennent en séance), 2400 € à la Coopérative Scolaire de l'École de Roumoules, 50€ à la CROIX ROUGE, 150€ à l'association Echo du Colostre, 60€ pour l'Ecole de Ski secteur Riez, 50€ à la FNACA, 100€ à l'Association la Collinette, (Mme Baratta quitte la salle et ne participe pas au vote de la subvention ci-après) 1500 € au Club Inter-Ages « le Colombier », (Mme Baratta revient en séance), 1500€ pour les Festivades à l'association les Ateliers de la Goulotte à Roumoules, 50 € à la Ligue contre le Cancer, 1 000 € à l'association Moto Club de Roumoules, 50€ à l'Association PERCE-NEIGE, 100 € à l'Association «les Restaurants du cœur», 30€ à Riez Country, 100 € au Secours Catholique du secteur Plateau des Lavandes,

50 € au Souvenir Français, 60€ à l'association Sporting Club Riezois, 60€ au tennis club Riezois, 50€ à l'Union Nationale des Combattants, 150€ à l'association VOVINAM, 60€ au Club de tir de Riez, 100 € à l'association IN DA MIX et 50 € à l'association départementale de Protection civile. A l'unanimité, faire délibération.

Séance du 11 mars 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 19 février 2015, à l'unanimité.

N° 2015 – 010 : Provence Verdon VTT : Le Parc Naturel Régional du Verdon coordonne le projet de mutualisation des sites VTT avec l'objectif de créer un espace VTT unifié. Pour cela, il est proposé une convention de partenariat entre l'office du tourisme de Gréoux les Bains et les communes concernées. La commune donne son accord de principe quant à la réalisation de l'espace VTT Verdon Provence et s'engage à verser à l'office du Tourisme de Gréoux la somme forfaitaire de 1 000 euros. Faire délibération nécessaire à cette convention. 13 Pour dont 2 POUVOIR et 1 POUVOIR Contre.

N° 2015 – 011 –Création d'un nouveau tracé pour le GR 4, complémentaire au GR4 historique entre Moustiers Ste Marie et St Martin de Bromes : Accord pour ce projet en concertation avec le PNRV et le Conseil Général. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2015 – 012 : GR 4 : Le Conseil Général propose une opération d'aménagement et d'entretien des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Travaux de balisage, débroussaillage, élagage, terrassement, pose de signalétique...Le Conseil Général finance ce projet à hauteur de 50 % du montant des travaux ht. Faire délibération approuvant le projet et solliciter la subvention. A l'unanimité.

N° 2015 – 013 – Terrain Multisport : Demander la subvention pour les Travaux Divers d'Intérêt Local auprès du ministère de l'intérieur pour ce projet prévu à côté de l'école. Faire délibération à l'unanimité approuvant ce projet et solliciter la subvention.

N° 2015 – 014 – Équilibre Social de l'Habitat : Périmètres d'aides à l'amélioration de l'habitat. La DLVA propose un tracé correspondant à la zone UA ou U1 des documents d'urbanisme, ce qui semble être la délimitation du centre ancien ou centre bourg de la commune. Il faut rajouter au tracé proposé : la Place de l'Église en partie, la Place du 19 Mars, Place des Aires. Faire délibération avec nouveau tracé. À l'unanimité. Annule et remplace celle du 21 janvier 2015 n°2015-005.

Programme aménagement forestier ONF : Travaux sylvicoles, dégagement manuel de plantation, localisation 6. À étudier sur place.

N° 2015 - 015 - Aspirateurs Mairie, École et Salle polyvalente : Accord pour acheter ces aspirateurs à Bruneau pour un montant de 722.70 euros ht. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2015 - 016 - Rapport complémentaire de la CLECT sur le réajustement de l'évaluation de certaines compétences : Le réajustement des évaluations des compétences des communes de Corbières, Pierrevert, Sainte Tulle non exercées par la DLVA et qui avaient été comptabilisées dans les transferts de charges établies en 2006 par la communauté de communes Sud 04 et le transfert à la communauté d'agglomération de la subvention versée par la commune de Pierrevert à l'association « Les nuits photographiques de Pierrevert » d'intérêt communautaire. A l'unanimité. Faire délibération.

Feu d'artifice : Accord pour le devis à la société Pulse artifices + sonorisation à ASSV. A l'unanimité.

Indemnités forfaitaires complémentaires élections : Accord pour la verser à Mme Sylvie RIGGI pour les élections départementales.

Séance du 25 mars 2015

N° 2015 - 017 - Comptes de gestion 2014 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, lotissements Chauret et Zone Artisanale. Faire Délibération.

N° 2015 - 018 - Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur CHUDZIK, 1^{er} adjoint présente les comptes administratifs 2014 : Approuvés à l'unanimité pour la Commune, lotissement Chauret, et Zone Artisanale. Faire la Délibération.

Monsieur le Maire revient en séance.

N°2015 - 019 - Vote du taux des taxes des contributions directes pour 2015 :

Les taux de référence communaux sont :

La taxe habitation 2.93 %, la taxe foncière sur les propriétés bâties 8,99 % et la taxe foncière sur les propriétés non bâties 33.05 % pour un montant de 101 147 euros.

Conformément à la réforme de la Taxe Professionnelle, le produit attendu au titre des produits du DCRTP, du versement GIR et des allocations compensatrices est de 80 052 euros. Faire la délibération, à l'unanimité.

Délibérations d'affectation des résultats : À l'unanimité.

N° 2015 - 020 - Pour la Commune :

Excédent d'investissement reporté de 158 362 euros.
Excédent de fonctionnement reporté de 300 388.98 euros.

N° 2015 - 021 - Pour le budget lotissement Artisanal :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté 002 : 21 153.62 euros.

Budgets primitifs 2015 : pour la Commune à l'unanimité, lotissement Zone Artisanale à l'unanimité et lotissement Chauret 2 à l'unanimité.

N° 2015 - 022 - Isolation des combles des bâtiments communaux : Accord pour les devis d'isolation des combles du bâtiment de la mairie, l'immeuble Villeneuve et le gîte 7 place de l'église à l'entreprise ISOL Sud Es pour un montant de 3 166.62 euros. Faire délibération à l'unanimité

N° 2015 - 023 - Contrat achat bois parcelle ZS 153 (éclaircie de pins sylvestre) : Accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat d'achat et de coupe de bois de trituration (résineux) proposé par Provence forêt. Faire délibération, à l'unanimité

Tour de garde des élections : de 8h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h.

Séance du 28 avril 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 11 et du 25 mars 2015, à l'unanimité.

Cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts avec dépôt de gerbe à 11h30. Commander la gerbe au Jardin des Allées à Riez

Plan de formation 2015 : Accord pour ce plan 2015. Le présenter au Comité Technique Paritaire. À l'unanimité

N° 2015-024 - Convention cadre de partenariat avec le CNFPT : Accord pour cette convention relative à la formation complémentaire concernant les actions de formation continue (stages payants), les dispositifs spécifiques et les publics non cotisants pour 2015. Faire délibération. À l'unanimité.

Programme aménagement forestier ONF : À étudier sur place.

N° 2015-025 Columbarium : Suite aux diverses demandes de devis, accord pour celui des pompes funèbres Cartier pour un montant de 5 316.67 euros HT. À l'unanimité, faire délibération.

N° 2015 - 026 Lotissement Chauret 2 : Accord pour ce projet et pour le versement d'une avance de 57 000 euros du budget de la commune au budget lotissement Chauret 2 afin d'acquérir le terrain et de commencer les opérations d'aménagement de ce lotissement. Faire délibération. À l'unanimité.

Lotissement Chauret 2 : Demander des devis au Cabinet Beaumet et Fraisse, à M. Thierry Pianet et à M. Christophe Petitjean pour la mission géomètre (topographie, le bornage péri métrique, le dossier de permis d'aménager et mission foncière) et pour mission maîtrise d'œuvre afin de poursuivre ce projet. À l'unanimité.

N° 2015 - 027 Ateliers Relais : Ce budget a été clôturé en 2011 suite à la vente des ateliers relais. Accord pour faire la délibération afin de passer les écritures de sorties des biens avec réintégration dans le prix de vente des loyers pour régulariser la somme de 169 675.77 euros inscrite au budget de la commune. À l'unanimité. Faire délibération.

N° 2015 - 028 Syndicat Intercommunal d'Électricité : Ce syndicat a été dissous. Les emprunts contractés pour la commune ont été annulés. Accord pour faire la délibération afin de régulariser la somme de 3 424.51 € inscrite au budget de la commune. Faire délibération. À l'unanimité ;

Contrat Repas cantine école : Demander des devis à l'hôpital de Riez, à Alpha repas service à Mane et à Provence Plat à Rognonas avec livraison des repas et mise à disposition de fours.

Demander des devis pour le débroussaillage à Gervasoni et Daumas

N° 2015 -029 Fenêtres bâtiment Mairie : Accord pour ce projet et pour demander une subvention au Conseil Général au Fonds départemental d'Appui aux Communes (FODAC) pour le projet de rénovation et d'isolation des fenêtres du bâtiment de la Mairie. Faire délibération. À l'unanimité.

Place de la Blachette : A étudier

Verrière école : Demander des devis à Jean-Claude DE PRATO, à Pedro DA SILVA et à SEGOND-RICHIER pour faire cette verrière.

Séance du 3 juin 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 28 avril 2015, à l'unanimité.

DPU non exercé : Vente Rouvier Jean/de Sousa Pereira Bruno (F234),

N° 2015 - 030 Création d'un service commun d'instruction du droit des sols avec la DLVA :

Compte tenu de la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme le 1^{er} juillet 2015, entérinée par la loi « ALUR » du 26 mars 2014, la communauté d'agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération » a approuvé la création d'un service commun « Urbanisme réglementaire » par délibération en date du 26 mai 2015. Ce service commun instruira les actes et autorisations délivrés sur le territoire de la commune et qui relèvent de la compétence du maire au nom de la commune soit les permis de construire (PC), permis d'aménager (PA), permis de démolir (PD), certificats d'urbanisme dits « opérationnel » (CUB) au sens de l'article L 410-1-b) du code de l'urbanisme, permis modificatifs, les prorogations et les transferts. Accord pour la création de ce service et accord pour signer les conventions avec la DLVA. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2015 - 031 Contrat repas cantine école : Après consultations, accord pour la proposition à la société Alpha Repas Service. Le prix du repas est de 3.65 euros TTC pour 3 ans. Faire délibération, à l'unanimité.

N° 2015 - 032 - Fonds de Solidarité pour le logement : Participation pour 2015 de 0,61 € par habitant soit 433.71 €. Faire la délibération à l'unanimité

N° 2015 - 033 - Lotissement Chauret 2 : Accord pour ce projet de lotissement et accord pour transférer les parcelles communales ZA 17 de 8 212m² et ZA 16 de 14 675 m² au budget Chauret 2. Le prix d'origine de ces terrains répertoriés à l'inventaire de la commune est de 8 769.93 euros pour la ZA 17 et de 18 193.88 euros pour la ZA 16 soit un total de 26 963.81 euros. Accord pour ce transfert et prévoir les écritures comptables. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2015 - 034 - Lotissement Chauret 2 : Après étude des devis demandés, le Cabinet Beaumet et Fraisse est retenu pour la mission géomètre et pour la mission maîtrise d'œuvre afin de poursuivre ce projet. Faire délibération. À l'unanimité.

Devis de débroussaillage : Accord pour l'entreprise Gervasoni. A l'unanimité.

N° 2015 -035 - Fourniture d'un certificat électronique suite au passage à la dématérialisation avec la Trésorerie : Accord pour la proposition de JVS Maristem qui complète notre logiciel actuel. Faire délibération. À l'unanimité.

N° 2015 -036 - Numérisation des actes d'état civil : Accord pour la proposition de JVS Mairistem qui permettra de numériser et d'intégrer tous les actes dans l'application état civil dont nous sommes équipé actuellement. Faire délibération. À l'unanimité

N° 2015 - 037 - Délibération modificative Budget Commune : 2183 130 -2000 ; 2135 114 -700 ; 2158 94 -300 ; 2183 94 +2600 ; 21313 112 +400

L'association (COO.MAI.D) à étudier

N° 2015 - 038 - Syndicat de la fourrière de Vallongue, en partenariat avec différentes associations animales, propose des missions de stérilisation de chats et chattes. Pour cela une convention avec la fondation 30 millions d'amis est nécessaire. Accord pour signer cette convention et faire toutes les démarches nécessaires. Faire délibération. À l'unanimité

Séance du 2 juillet 2015

Adoption du compte rendu de la séance du 3 juin 2015, à l'unanimité.

N° 2015 - 039 Renfort saisonnier Centre Incendie et de Secours de Riez (CIS) :

Le CIS de Riez dispose depuis plusieurs années de postes de saisonniers pour faire face à l'accroissement temporaire de l'activité opérationnelle soit 8 postes en juillet et 8 en août. Pour donner suite à la réunion avec le CIS de Riez et les maires des communes de Riez, de Ste Croix du Verdon, de Montagnac Montpezat et Roumoules, il a été mis en évidence que l'augmentation des besoins n'est plus en adéquation avec les moyens humains actuels. Il sera créé des postes supplémentaires avec la participation du SDIS et des Communes. Le coût pour chaque commune sera de 1 643 euros pour cette année. Accord pour cette participation et pour celles des années suivantes. Faire délibération, à l'unanimité.

Verrière toiture école : Reporté.

Crèche LA Marelle Enchanté : Compte rendu de la réunion du 25 juin 2015.

N° 2015 - 040 - Terrain Multisport : Consulter les entreprises Casal Sport à Molsheim, le groupe SAE tennis Aquitaine à Carbon Blanc et Agorospace Sas à Venette pour le terrain multisport et CMTF à Ste Croix du Verdon, Caire à Montagnac et Raphel à Moustiers Sainte Marie pour le terrassement. Accord pour le dossier de consultation des entreprises. À l'unanimité.

Convention avec la Mairie de Riez pour le Centre de Loisirs sans hébergement : A étudier compte tenu de l'augmentation importante de 2014 à 2015. Voir avec la mairie de Riez.



LA VIE MUNICIPALE

N° 2015 -041 - Emploi adjoint technique à 29 heures par semaine : Accord pour créer cet emploi qui remplace celui à 17h50. Faire délibération modifiant le tableau des emplois. À l'unanimité.

Monsieur Sébastien MOHEN étant concerné ne participe ni au débat ni au vote

N° 2015 -042 Demande de subvention exceptionnelle pour permettre l'échange scolaire entre le lycée Martin Bret de Manosque et deux lycées de la ville de Timisoara en Roumanie : une élève résidant sur la commune y participe. Accord pour donner 150 € de subvention Faire délibération, à l'unanimité.

Monsieur Sébastien MOHEN revient en séance
Madame Concetta ZUNINO étant concernée ne participe ni au débat ni au vote.

Poteau incendie quartier de Béard : Reporté.

N° 2015 -043 – Réhabilitation du chemin rural n°15 quartier de Béard : Accord pour le dossier de consultation des entreprises. Consulter les entreprises Colas à Manosque, CMTF à Sainte Croix du Verdon, Mergerie à Allemagne en Provence pour effectuer ces travaux. À l'unanimité.

Madame Concetta ZUNINO revient en séance.

N° 2015 – 044 Délibération modificative n°2 budget commune : 2158 130 + 600 euros ; 2158 94 – 600 euros.

Local sous Mairie : la commune a reçu deux demandes pour occuper et louer ce local. La première pour entreposer du matériel et la seconde pour créer un commerce visant à diffuser des articles divers. Le conseil municipal privilégie la création d'un commerce sur la commune. À l'unanimité



***Vous pouvez retrouver le bulletin municipal
et d'autres informations
sur la commune sur le site internet de la DLVA :***

<http://www.dlva.fr/index.php/accueil-roumoules>



Secrétariat de la Mairie

Horaires

du lundi au vendredi de 13h30 à 18h30

Tel & fax : 04.92.77.85.02

Mail : mairie-roumoules@wanadoo.fr

Fermeture

Lundi 3 août 2015

État Civil

Décès et inhumations

19 décembre 2014	Thérèse, Lucia BALDUZZI veuve VIRETTO
11 février 2015	Louis GONZALES
13 juin 2015	Agnès CHEVALIER née ROY
21 juin 2015	Clémence BOURJAC née REVEST
16 juillet 2015	Marius CARRATU



NAISSANCES

29 janvier 2015

Maëlyne BAUDIN KERBOAS



**Nans, né le 15 avril (2kg930 pour 49 cm)
Le petit ange d'Aurélie Ressoriore
et de Thierry Lo Schiavo**



**Loucas, né le 4 mai (3kg180 pour 47 cm)
Le petit garçon d'amour de Sandra Ferry
et de Pedro Da Silva**

REALISES au 1^{er} semestre 2015

Rues des Lavandes, des Rosiers et des Romarins :

Prévus initialement pour 2014, les travaux dans ces rues ont été enfin réalisés entre février et avril. La réhabilitation du réseau d'eau et d'assainissement, entreprise et financée par la DLVA avait été retardée, elle a été effectuée par l'entreprise Cattaneo.

Le goudronnage a été fait fin avril. Désormais ces rues sont devenues opérationnelles pour le plus grand plaisir des riverains et des usagers. Tout arrive, il ne faut jamais désespérer.



Ces travaux ont bénéficié de près de 65% de subvention.

Travaux d'isolation des combles de certains bâtiments communaux (mairie, immeuble Rue de Villeneuve, 1 gîte de la Place de l'Église) :

Au début juin, la société ISOL SUD EST du Luc dans le Var a réalisé ces travaux. Au préalable, un diagnostic et une étude avaient été menés par la DLVA, associée au PNR Verdon, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial lancé par l'Agglomération. L'objectif étant de limiter la consommation d'Énergie. La commune est adhérente à ce projet et a pu ainsi bénéficier d'une aide financière substantielle qui a permis ces travaux d'isolation, qui consistent à la projection de micro-billes de laine de roche sur environ 30 cm d'épaisseur dans les combles. L'école et la salle polyvalente ne possédant pas de combles (charpente ferme) seront traitées ultérieurement avec un autre procédé qui est à l'étude pour l'instant. Ceci est une 1^{er} étape, le Plan Climat Énergie Territorial nous permettra, à terme, de lancer des études et de réaliser des travaux, ayant pour objectif de limiter la consommation d'énergie et de développer des systèmes de chauffage basés sur des énergies renouvelables : géothermie, photovoltaïques sur toiture...

Les murets et callades réalisés par nos agents :

Au quartier de Cayoni, des escaliers et des calades en pierres ont été réalisés par nos agents, parmi eux, Alberto, maçon de profession, y a exercé son talent.



De même aux Adrechs, de chaque côté de la voie, qui surplombe le canal d'arrosage, des murets ont été réalisés pour empêcher le ruissellement vers le canal.



Sur la place de la Blachette, les jeux de boules connaissent un « lifting » (murette, enduit...) Bientôt les encadrements autour des arbres seront refaits en pierre.

Sans oublier la réhabilitation de la Fontaine de l'aire de jeux. Nous remercions nos agents du technique pour la qualité de leur travail.



Voirie 2015: Courant juin, les travaux de voirie pour l'année 2015 ont commencé. Ils concernent les rues et chemins communaux : le chemin communal de l'Hubac de Béard, la Traverse du Coulet, le chemin communal N°36 à la zone d'activité et le chemin de la Rive des Parties entre Roumoules et Moustiers-Sainte-Marie. Un investissement de près de 60 000 euros qui a bénéficié d'une subvention de 18 000 euros du Conseil Général. Tous les travaux de voirie entrepris par la commune depuis des années ont pu être réalisés grâce au concours de l'ingénierie publique appelé ATESAT. Malheureusement, comme toujours pour les bonnes choses, ce service n'existera plus au 31/12/2015. Autre signe de désengagement de l'État envers les communes rurales. Pour autant la commune n'abandonnera pas l'entretien et la poursuite de la réhabilitation de sa voirie.

Le changement d'une chaudière à la salle polyvalente :

la première chaudière à gaz installée en 1987 lors de la création de la salle polyvalente donnait des « signes de fatigue ». Son entretien devenait délicat, faute de pièces de rechange adaptées. Par sagesse, nous avons décidé de la changer. Une nouvelle chaudière à gaz, plus performante et plus économe a été installée par l'entreprise Chiarena de Valensole qui assure déjà la maintenance de la chaufferie.

PRÉVUS POUR LE 2nd SEMESTRE

Le terrain multisport : Ce projet d'environ 80 000 euros sera construit à côté de l'école, permettant en outre, aux enfants de l'école d'en bénéficier : pendant certains cours et aussi pendant les activités du périscolaire. Un terrain sécurisé. Ce projet a été subventionné à hauteur de 60 000 euros : 26 700 euros par la Région, 8 000 euros par le Conseil Général 04, 5 000 euros par l'enveloppe parlementaire du sénateur et 20 000 euros par la DETR de la Préfecture. La consultation des entreprises va débiter, les travaux sont prévus cet automne.

Bibliothèque

Horaires d'été :

Durant les mois de juillet et août,
votre bibliothèque reste ouverte.
Tous les mercredis de 16 h à 19 h.

En septembre les horaires habituels reprendront :
Tous les mercredis de 15 h à 19 h
et jusqu'à 19 h 30 le premier mercredi du mois.

Tel : 04 92 77 73 68 / 09.77.80.07.13

Mail : bibliotheque.roumoules@wanadoo.fr



Bonjour à tous,

Enfin le réseau est opérationnel !

Concrètement, vous pouvez de chez vous par le site internet (mediatheques.dlva.fr) ou depuis notre local bénéficier de la mise en réseau des bibliothèques de la DLVA.

On peut donc :

- Rechercher des ouvrages y compris DVD et CD à partir de mots clés parmi plus de 118 000 références rien que pour le fond adulte.
- Les commander où qu'ils se trouvent parmi les 20 bibliothèques.
- Les réserver s'ils sont déjà empruntés.
- Être informé des événements culturels de la DLVA et des dernières nouveautés.
- Surfer sur le site – on a même accès au réseau numérique Gallica de la Bibliothèque Nationale de France et ses millions de documents.

Autre bonne nouvelle : On recrute !!!!

Devant le dynamisme retrouvé, l'équipe de bénévoles se sent un peu démunie. Toute personne voulant s'impliquer dans la gestion et l'animation de la bibliothèque, voulant se mettre au service des autres sans aucune rétribution sera accueillie à bras ouverts !

Le bénévolat peut être à la carte. Si vous n'avez qu'une heure ou deux de libres le mercredi, pas de problème. Nous pourrions partager les permanences.

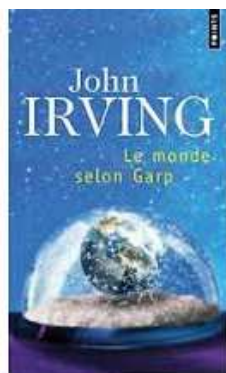
N'hésitez pas, venez nous rencontrer et amenez vos idées.

Le livre culte du bulletin

A chaque parution du bulletin municipal, un membre de l'équipe de la bibliothèque présentera un livre culte. C'est à dire un ouvrage qu'il a adoré ou même détesté mais qu'il lui semble essentiel de connaître. Tout ceci en toute subjectivité !

C'est un coup de cœur même parfois sans raison évidente ; il ne s'agit pas de se prendre pour un critique littéraire.

Ce mois-ci : LE MONDE SELON GARP de JOHN IRVING



Pas facile de résumer ce roman débordant d'humour, de situations dramatiques et d'énergie.

C'est le récit des rapports complexes entre une mère célibataire féministe malgré elle et son fils écrivain. Se mêlent au récit des nouvelles qui montrent le cheminement complexe et l'angoisse de la création littéraire.

Ce roman paru en 1978 date un peu mais il est toujours d'actualité. A découvrir...

3 exemplaires dans le fond adulte sont disponibles sur le réseau de lecture de la DLVA.

Voyage au pays du TANGO



Après plusieurs séjours en Argentine, Bernard BARATTO et Claudine DEFEMME nous ont invité à partager leur passion pour le TANGO ARGENTIN le samedi 18 juillet (montage photos / films / musique et ...quelques pas de danse en direct)

Proposé et organisé par la Mairie
et la Bibliothèque de Roumoules

Un grand MERCI à Mesdames Zunino ET Baratta
Ce fut un plaisir pour nous de faire cette présentation
dans une ambiance chaleureuse et sympathique

La Pastorale

Petite histoire des Pastorales en Provence

La pastorale, c'est l'annonce de la naissance du Christ faite aux bergers (*lei pastre*), d'où le nom de pastorale, qui préviennent à leur tour tout le village.

En fait, d'après Auguste Brun, les sources de la pastorale se trouvent tout d'abord dans les chants de Noël provençaux, comme les écrit Nicolas Saboly (*Lei nouvè*) ou Noëls provençaux de Notre-Dame des Doms en Avignon au XVII^e siècle, ces fameux Noëls que l'on chante encore de nos jours en Provence.



Au Moyen Âge, cet événement était mimé sur le parvis des cathédrales et des lieux de culte, tout comme La Passion du Christ. La tradition fut oubliée. Mais des crèches vivantes étaient encore mimées durant la messe de minuit par les gens des villages.

C'est en 1944, au n° 7 de la rue Nau à Marseille où se trouvait le siège du cercle catholique d'ouvriers dirigé par l'abbé Julien, qu'Antoine Maurel, né en 1815, décida, avec des scènes burlesques, de créer La Pastorale dite Maurel. Le but était de divertir les gens du quartier, mêlant religion et petites histoires où les *pastres* étaient mis à l'honneur ainsi que les personnages représentatifs de la vie des villages : le bourgeois, l'ouvrier, le *boumian*, aux caractères différents (les *santons*). Par la suite, d'autres pastorales furent écrites et jouées dans nos villages.

La Pastorale de Jan lou pastre

Elle a été créée en 1992 sur le coin de la table de la salle à manger d'une des membres de l'association *La Regalido* (= feu de joie), née un an avant, à Riez. Cette association oeuvrait pour le maintien des traditions sans folklore, car où le folklore s'installe, les traditions disparaissent, devenant des animations touristiques sans âme.

Créée en 1992 à Puimoisson pour la messe de minuit, puis à la cathédrale de Riez avec la chorale de l'Auvestre le 19 décembre 1993, elle fut rejouée par les gens de Rocharon, dans le Var, en 1999.

La Pastorale de Jan lou pastre, sous l'impulsion de Jean (l'autre !) et de Pierre Barboni, le musicien, a revu le jour à Roumoules depuis deux ans au moment de Noël, sous forme de conte de Noël musical.

Pierre et Jean seraient heureux de remettre en scène cette pastorale...

Mais voilà, il nous faut « des *santons* », des *cantaïres* (chanteurs), des personnes disponibles pour créer des décors, les lumières... pour transformer Roumoules, l'espace de quelques minutes, en un joli *Bethelen prouvençaou*.

Countacta Jan o Peire per douna a nostre cantoun un moumen de bounur per lei tradioun prouvènçalo (Contactez Jean ou Pierre pour donner à notre canton un moment de bonheur pour les traditions provençales).



Jean Suveran, photos A. Robert

La bibliothèque et l'école

Dans le cadre d'un partenariat avec la bibliothèque départementale de Digne, la bibliothèque de Roumoules a pu faire bénéficier aux élèves de CM des ateliers d'écriture encadrés par un écrivain, Annick Combiér. Ces ateliers d'écriture ont permis de faire découvrir une nouvelle forme de poésie, en provenance du Japon : les Haïkus. Grâce à leur imagination, les élèves ont donné naissance à de jolis textes. D'autres seront à venir... affaire à suivre !

Merci beaucoup aux bénévoles de la bibliothèque pour leur belle implication envers les enfants du village.



Le mardi 26 mai 2015, les 25 élèves de la classe maternelle de Roumoules ont été invités à un spectacle intitulé « les p'tites bêtes » offert par la DLVA.

Accueillis par les bénévoles de la bibliothèque municipale, les enfants ont assisté, munis de divers instruments de musique, à un spectacle interactif autour des insectes à travers chants, comptines et contes. Cette représentation s'est clôturée par la lecture de différents albums fournis par la compagnie autour du thème des insectes. L'enseignant remercie la DLVA, la compagnie et les bénévoles pour cette belle matinée qui a beaucoup plu aux élèves.

Éducation



ECOLE

GARDERIE / TAP

CANTINE

Rentrée des classes,
le mardi 1^{er} septembre 2015

La cantine

reprenra le jour de la rentrée des classes

- Inscription en Mairie aux jours et heures d'ouverture
- Prix du repas de cantine : 3,65 € (*Tarif Juin 2015*)
- La priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Les factures pourront donc être réglées de la manière suivante :

- En **numéraire** auprès de la trésorerie de Riez
- Par **chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public accompagné du talon détachable
- Par **mandat ou virement bancaire** sur le compte de la trésorerie de Riez – Moustiers.
- Par **paiement par carte bancaire sur internet** (TIPI) sur le site internet de la direction départementale des finances publiques (DGFIP) qui figurera sur les factures
- Par **prélèvement automatique** à chaque fin de période pour les personnes ayant souscrit un contrat de prélèvement (**dossier à retirer en Mairie avant le 15 Août 2015**).

La garderie

reprenra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- Matin de 7h45 à 8h50 : du lundi au vendredi
- Soir de 16h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Tarif : 1,50



L'inscription à la garderie se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Toute inscription sera due même si l'enfant est absent.

La garderie **ferme à 18h**. Les parents ou les responsables de l'enfant devront venir le chercher avant.

Le temps d'accueil périscolaire (TAP)

reprenra le jour de la rentrée des classes.

- Inscription en Mairie avant la rentrée.

Horaires :

- 15h45 à 16h30 : du lundi au vendredi

Tarif : gratuit

L'inscription au temps d'accueil périscolaire se fera pour l'année ou exceptionnellement elle pourra se faire mois par mois à condition que l'enfant soit inscrit avant le 25 du mois précédent en mairie.

Le carnaval

Le 27 mars, l'école a fêté le carnaval. Les enfants ont défilé à travers le village, accompagnés des adultes de l'école ainsi que de nombreux parents. Le vent n'a pu troubler la bonne ambiance qui s'est poursuivie lors d'un goûter collectif, préparé par les parents et servi par les CM2, dans l'enceinte de l'école.

Bravo pour tous les déguisements originaux des enfants (et de certains parents).



L'ACTIVITE COMMUNALE

L'éclipse

Le 20 mars, lors des quelques éclaircies, les élèves de l'école ont observé l'éclipse partielle de soleil grâce à des lunettes adaptées. Par ailleurs, dans chaque classe, les élèves ont réalisé des maquettes en lien avec ce phénomène naturel



Classe découverte

En avril, les CM sont partis dans le cadre de l'USEP en classe de découverte à Seyne. Trois jours d'activités sportives de pleine nature (VTT, course d'orientation...), le tout dans un cadre agréable et de qualité au centre Chantemerle. Une belle expérience de vie qu'ils ne sont pas prêts d'oublier !!

Merci à la caisse locale du crédit agricole de Riez ainsi qu'à la mairie de Roumoules pour leur participation financière à ce séjour.

Le cross des écoles



Cette année, le cross des écoles a été reconduit, dans un joli cadre, au parc des colonnes, à Riez. Épargnés par la pluie, les enfants ont avalé les kilomètres pour une belle performance collective des Roumouliens (2 coupes de classe et 11 podiums individuels !! Énorme !!)

Félicitations à l'école de Riez pour la belle organisation et à tous les élèves pour leur investissement.



Participation lors des Festivades

Lors du weekend des festivades, les élèves de l'école ont présenté, devant une foule nombreuse, leur spectacle de fin d'année avec comme fil conducteur « Le magicien des couleurs ». L'alternance de textes, chansons et danses a rythmé cette représentation qui a pu être réalisée sur une scène magnifique grâce à l'invitation des organisateurs des festivades.

Merci à eux et félicitations aux enfants de l'école !!



L'ACTIVITE COMMUNALE

Kermesse

Vendredi 26 juin, les parents d'élèves ont organisé une kermesse pour les enfants de l'école. Des activités d'adresse, d'équilibre, de rapidité et des jeux d'eau, il y en avait pour tous les goûts avec pas moins de quinze stands encadrés par des parents ou d'anciens élèves de l'école (merci à eux !).!! Et pour le goûter ? Une buvette ombragée avec boissons et gâteaux. Un grand bravo à tous les parents qui ont permis le bon déroulement de cette kermesse !!

Avant de se retrouver tous au parc pour partager un repas convivial, un moment fut consacré aux enseignants. Benjamin Cornet, qui a assuré le remplacement d'Aurélie Ressoriore depuis janvier, et Bastien François ont été chaleureusement remerciés par leurs collègues pour leur investissement. Les élèves ont chanté ensuite la chanson de Charles Trenet « Adieu Mr le professeur » au maître Bastien avant de lui offrir chacun une rose. Ce fut un moment très émouvant



Un petit message à tous ceux qui ont contribué à mes belles années passées dans le village de Roumoules. Après quatre ans passés à enseigner à l'école Pierre Guillaumond, je la quitte, elle et tout son environnement : un lieu où il fait bon grandir, où il fait bon travailler, où il fait bon venir !! Alors merci à tous de m'avoir donné cette qualité de vie au travail. Merci tout d'abord aux élèves qui ont accepté les règles du jeu de l'école pour l'investir pleinement. Merci à mes collègues toujours prêtes pour de nouveaux projets et qui ont permis de créer cette dynamique d'équipe, essentielle au bon fonctionnement de l'école. Merci aux parents d'élèves de m'avoir confié leurs enfants et de m'avoir fait confiance dans ma tâche. Merci à la mairie, représentée par Gilles Mégis, de soutenir activement l'école dans ses projets, et de donner aux enfants du village la place qu'ils méritent ! Merci aux bénévoles motivés de la bibliothèque, notamment Concetta Zunino et Annie Baratta, merci à David pour sa réactivité sans égale dans tous les travaux de l'école et pour finir, merci à toutes les autres personnes qui m'ont aidé dans cette belle mission qu'est l'enseignement.

Bastien François



Repas des plus de 60 ans



Cette année encore, la municipalité de Roumoules, a offert aux personnes de 60 ans et plus, un repas préparé par la boucherie / traiteur VEITH avec un bal musette animé par Monsieur Soulan.

L'ambiance fût, comme d'habitude, très conviviale. Bon nombre de nos concitoyens ont répondu présents.

*Tranche de foie gras et son confit d'oignons
sur pain brioché*

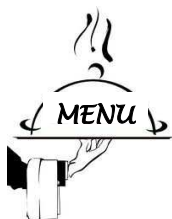
Vol au vent aux fruits de mer

*Émincé de volailles sauce aux cèpes
et son gratin dauphinois*

Trio de fromage et salade verte

Millefeuille pâtissier vanille bourbon

Café et mignardises



— Bienvenue aux nouvelles entreprises —



Café des Alpes

Depuis le 23 janvier, nous vous accueillons dans un cadre remis au goût du jour. Tous les services de proximité sont réunis tels que alimentation française et portugaise, gaz, bar, tabac, jeux de grattage

Nouveau : Poulet rôti fermier tous les dimanches
(à commander avant le jeudi soir)



04.92.77.87.96



Vendredi 19 juin, dans le cadre de la fête de la musique, le café des Alpes nous a régalé avec trois groupes de musiciens : Grav'ophone composé de Gaëlle, Julien, Tim et Yannick / Misfits composé de Laurette, Stéphane, Gilbert et Yannick et Voix Off composé de Childé et Nicolas. L'expérience est à renouveler car c'était une agréable soirée avec une variété de musique : brassens, jazz bossa nova...



Bois de Chauffage

LE PETIT BOIS
Chemin Valvachères
04500 ROUMOULES



alexandre.alpe@live.fr

06 24 53 68 89



Artisane - vannière

04500 ROUMOULES

marilyn.barazer@gmail.com

06 23 80 64 30

Marilyn prend les commandes et réalise des paniers sur mesure.

Petit marché le jeudi après-midi de 15h à 19h (20h en saison estivale) sur la Place de la République



Boucherie / charcuterie de
Pierre Bondil de
Moustiers-Sainte-Marie



Les fromages de chèvre
de Bruno CARRON
(à partir de 18h)



Fruits et légumes de
Sophie Bonnet



Vente d'œufs
de Joël Boeuf

Sans oublier Nico et Sèph Coquillages
présentés dans le bulletin de décembre que
nous retrouvons sur ce marché de
septembre à avril



Remise de médailles

Le 12 décembre 2014, avait lieu le traditionnel apéritif de fin d'année qui réunit les conseillers municipaux, le personnel communal, les enseignants, les agents retraités, les bénévoles de la bibliothèque et leurs conjoints respectifs, autour du verre de l'amitié. Un moment convivial qui permet aussi de renforcer les liens existants entre les différentes personnes qui œuvrent pour la commune. Cette année, la soirée a été marquée par la remise de la Médaille de Roumoules à 4 anciens conseillers municipaux qui ne s'étaient plus représentés en 2014 : Mireille NUVOLI, Alain DEAUZE, Gérard GUILLAUMOND et Alain BLANC. Ils ont été récompensés par la Commune pour les années passées à son service. Alain BLANC a été aussi décoré de la Médaille d'Honneur Communale, Départementale et Régionale, échelon argent, récompense décernée par Mme le Préfet des Alpes de Haute Provence pour les 31 années qu'il a consacrées à la mairie : de 1983 à 2003 en tant que conseiller municipal et de 2003 à 2014 en tant que 1^{er} adjoint. Très ému, Alain a remercié l'assemblée et reconnu très modestement que pour lui, cela avait été normal de passer 31 ans au service de sa commune et de des habitants. Nous le remercions encore pour son implication et son dévouement.



Vœux du Maire

Le 17 janvier dernier s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire à la population. Comme chaque année, la salle polyvalente a vu affluer énormément de personnes et de personnalités. Ceci traduit l'intérêt des habitants du village pour cette manifestation conviviale et surtout l'attachement qu'ils portent à tout ce qui est réalisé dans leur commune avec leurs impôts. Le verre de l'amitié qui clôture cette cérémonie est aussi très apprécié. Il permet la rencontre entre Roumoullins de souche et les nouveaux habitants, devenus à cet effet Roumoullins de cœur. A l'an que ven !



Conseil communautaire

Le 7 avril dernier, Roumoules a accueilli à la salle polyvalente le conseil communautaire de la DLVA. L'ordre du jour était chargé et concernait le vote des comptes de gestions, des comptes administratifs et le vote du budget de la DLVA. Les nombreuses délibérations n'ont suscité aucun débat et ont été presque toutes prises à l'unanimité ; gage, pourrait-on dire de bonne gestion.

Seul, le journal la Provence du lendemain, soulignait que les élus « d'opposition » à la DLVA n'étaient pas présents ce jour-là, ce qui lui permettait de justifier la « monotonie » de la réunion. Le journaliste de la Provence semblait considérer que le fait d'avoir choisi Roumoules, commune éloignée de la DLVA, comme lieu de ce conseil aurait dissuadé les « opposants » à y assister. Une mise au point a été faite par la mairie auprès de la Provence. Les choses sont rentrées dans l'ordre.

La réunion s'est terminée par un copieux apéritif dinatoire apprécié par les nombreux délégués communautaires présents.



L'agence postale

Bonne nouvelle, en ces temps de restriction budgétaire pour les services publics, la convention entre la Poste et la Mairie de Roumoules a été reconduite. Cette convention précédemment signée en 2006 a été reconduite pour 9 ans. Madame Danièle Dellerie continuera à vous recevoir avec le sourire du lundi au vendredi de 9h à 12h. Vous continuerez à trouver les services habituels.

- Service courrier : affranchissement, lettres recommandées, colis divers France et étranger. Le ramassage du courrier s'effectue 1 fois par jour à 12h sauf le samedi et le dimanche.
- Ventes diverses : Emballages postaux, timbres, lettres suivies etc.
- Services financiers : Paiement des mandats, retraits et dépôts CCP, opérations cartes bleues (de la poste uniquement), retrait limité à 350 euros par semaine
- Pour les opérations d'ouverture de compte ou de livret, il sera nécessaire de prendre rendez-vous à Riez.

Alain Cocuaud

Information jeunesse

Le service volontaire européen (S.V.E)

Le Service Volontaire Européen fait partie du volet jeunesse et sport du programme ERASMUS +. Le SVE offre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il permet de découvrir d'autres cultures et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

- Qui gère le SVE : en France le SVE est géré par l'Agence Française ERASMUS+ et la jeunesse et sport
- Qui peut participer : tous les jeunes de 17 à 30 ans. Le volontaire doit être légalement résident dans l'un des pays participant au programme (pays européens en général y compris les pays d'Europe de l'Est) mais aussi dans l'un des pays partenaires même non européen (tous les pays du pourtour méditerranéen notamment). **Le SVE doit être effectué hors du pays de résidence. Aucune formation, expérience, diplôme ou connaissance linguistique ne sont requis.**
- Quel intérêt : pour le partenaire d'accueil, cela lui permet de bénéficier d'une aide pour le développement local d'activités non lucratives et d'encourager la construction de nouveaux partenariats. Pour le volontaire, cela lui permet de découvrir une culture et d'acquérir des compétences utiles à son développement personnel, éducatif et professionnel.
- Domaine d'intervention : ils sont multiples comme Art et Culture, Social, Environnement, Médias, Santé, Économie solidaire, Sport ... Cette liste n'est pas exhaustive. Au terme du projet, le volontaire reçoit le Youthpass, attestant la participation et la contribution du volontaire au projet. Il valorise les compétences et l'acquis de l'expérience.
- Durée : de 2 à 12 mois
- Combien ça coûte : le SVE est gratuit pour le volontaire, qui est logé, nourri et assuré (maladie...) tout au long de sa mission. Il reçoit par ailleurs une indemnité (argent de poche) mais peut être amené à contribuer au financement de ses frais de voyage.

Pour en savoir plus contacter la Jeunesse et sport ou la Mission Jeune de Manosque

Alain Cocuaud

Prévention sécurité

La gendarmerie de Riez, en partenariat avec le Club du Colombier de Roumoules a organisé une réunion d'informations sur la prévention de sécurité, la protection des personnes et des biens.

La mission des agents en poste consiste à dissuader les actes de malveillance, vols et dégradations par des rondes de surveillance.

De nombreuses questions ont été posées auxquelles les deux représentants de la gendarmerie présents ont répondu tout en donnant quelques conseils de vigilance et de mise en garde très appréciés par toutes les personnes présentes

L'ACTIVITE COMMUNALE

NOUVEAU A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 TRANSPORT A LA DEMANDE VERS RIEZ

Transport à la Demande pour assurer les correspondances avec la ligne régulière Riez – Manosque

Fonctionnement uniquement sur réservation du lundi au vendredi :

- au plus tard la veille à 18h pour des courses du mardi au vendredi
- avec une fin de réservation au plus tard le vendredi à 18h pour les courses du lundi

Numéro vert : 0 800 870 942

Appel gratuit depuis un téléphone fixe ou portable

2 lignes correspondant à 2 secteurs :

Secteur 1 : communes d'**Esparron**, de **Quinson**, de **St Laurent du Verdon**, de **Montagnac-Montpezat**

Secteur 2 : communes de **Puimoisson** et de **Roumoules**

Fiches horaires des lignes virtuelles

Secteur 1 : Esparron, Quinson, St Laurent du Verdon, Montagnac-Montpezat

Aller (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
6 h 08	12 h 33	Esparron – Garage
6 h 22	12 h 47	Quinson – Village
6 h 27	12 h 52	St Laurent du Verdon – Les Aires
6 h 37	13 h 02	Montpezat – Village
6 h 42	13 h 07	Montagnac – Place de l'Horloge
6 h 50	13 h 15	Riez – Pré de Foire (correspondance)

Retour (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
13 h 10	19 h 05	Riez – Pré de Foire (correspondance)
13 h 23	19 h 13	Montagnac – Place de l'Horloge
13 h 28	19 h 18	Montpezat – Village
13 h 38	19 h 28	St Laurent du Verdon – Les Aires
13 h 43	19 h 33	Quinson – Village
13 h 57	19 h 47	Esparron – Garage

Secteur 2 : Puimoisson, Roumoules

Aller (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
Hors Période scolaire	Annuel	
-	12 h 55	Puimoisson – Place St Eloi
6 h 43	13 h 08	Roumoules – Place
6 h 50	13 h 15	Riez – Pré de Foire (correspondance)

Retour (L-M-Me-J-V)		
Horaires		Arrêts
Annuel	Hors Période scolaire	
13 h 10	19 h 05	Riez – Pré de Foire (correspondance)
13 h 22	19 h 12	Roumoules – Place
13 h 35	-	Puimoisson – Place St Eloi

TARIF : 1 €

avec billet valable pour la correspondance sur la ligne régulière

Nouvelles du Parc du Verdon

Une formation sur la chaux à destination des artisans.

En partenariat avec les CAPEB (Confédération de l'artisanat, et des petites entreprises du bâtiment) et les chambres des métiers du Var et des Alpes-de-Haute-Provence, le Parc a mis en place une formation afin de promouvoir les techniques de restauration traditionnelle auprès des professionnels du bâtiment.

De nos jours, on constate que le bâti traditionnel est victime de transformation : détail après détail, les constructions perdent leur authenticité, les savoir-faire sont oubliés, les matériaux anciens sont remplacés par des matériaux modernes prêts à l'emploi. Pour le Parc, il s'agit de conduire l'artisan à être attentif à l'architecture du bâti ancien, aussi bien dans le choix des matériaux, des techniques qui s'y attachent que dans le respect des détails.

Pour cette première, une formation sur les enduits et les badigeons à la chaux a été mise en place grâce au soutien financier de l'ARFAB (Association régionale de formation pour l'artisanat du bâtiment). La commune de Régusse a participé à cette action en mettant à disposition la chapelle de Villeneuve comme support de formation.

Les participants, soucieux d' étoffer leur connaissance et de répondre à un nouveau marché, ont bénéficié des compétences de Philippe Bertone, formateur de l'école d'Avignon et chef d'une entreprise de restauration du patrimoine.

Marjorie SALVARELLI

Recours contre l'arrêté autorisant l'exploitation de la centrale de Gardanne.

Le Parc du Verdon, associé au Parc du Luberon et à deux communautés de communes de Haute Provence, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Marseille contre un arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône autorisant la société E.ON à exploiter à Gardanne une centrale de production d'électricité à partir du bois.

Le gigantisme des installations, l'ampleur de son plan d'approvisionnement (il est prévu une récolte de 311.000 tonnes de bois du sud de la France dès la première année de fonctionnement) font que l'incidence environnementale de l'autorisation délivrée dépasse très largement les communes limitrophes de la centrale.

Les plaignants font observer que :

- l'étendue de l'enquête publique, limitée à 5 communes des Bouches-du-Rhône, n'a pas été adaptée aux impacts directs et indirects du projet sur l'environnement,
- il n'y a pas eu d'évaluation des incidences au titre des directives européennes « oiseaux » et « habitats ». Or pas moins de 20 sites NATURA 2000 risquent d'être concernés par le projet.
- l'ampleur du plan d'approvisionnement prévu pour la biomasse d'origine forestière pourrait mettre en danger à la fois l'environnement et les filières locales de bois énergie.

Et comme le dit le président du Parc : Nos territoires ruraux fournissent des ressources au reste de la Provence, que ce soit de l'eau et maintenant du bois. Il est juste que nous soyons respectés et que nous bénéficions d'un retour local.

Patrick ROY

NATURA 2000.

Pour tout savoir sur les deux sites NATURA 2000 du plateau de VALENSOLE : les milieux et les espèces protégés, les activités des hommes, comment agir pour préserver la biodiversité, vous pouvez consulter en mairie un dossier, comprenant 20 fiches techniques, édité par le Parc.

De quoi s'agit-il ?

Le réseau NATURA 2000 est un dispositif européen conçu pour la protection de la faune et de la flore sauvages. L'objectif est de préserver les espèces protégées et de conserver des milieux naturels ou semi-naturels tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

La mise en place de ce réseau s'appuie sur l'application des directives « oiseaux » de 1979 et « habitats » de 1992 édictées par la Commission européenne. Pour le constituer, chaque État de l'Union a dû sélectionner un certain nombre de sites. Dans plusieurs pays, dont la France, le dispositif NATURA 2000 n'a pas toujours été bien compris et a fait l'objet de critiques souvent infondées. Ainsi le réseau français n'a été validé qu'en 2007 après menaces de sanctions de la part de la Commission, notamment pour insuffisance du nombre de sites proposés.

Il y a deux types de zones de protection les ZPS qui concernent les espèces d'oiseaux menacées et les ZSC ayant pour objet la conservation de sites intéressants pour les habitats et les espèces de faune et de flore qu'ils présentent. NATURA 2000 s'applique également aux espaces maritimes.

On compte 26.410 sites terrestres NATURA 2000 en Europe, 1.758 en France (392 ZPS et 1.366 ZSC) couvrant 6,9 millions d'hectares sur 13.217 communes soit 12,6 % de la surface du territoire national.

Y-a-t-il des obligations dans un site NATURA 2000 ?

Si elles sont prévues pour être effectuées dans un site NATURA 2000 ou à proximité, certaines activités ou projets d'aménagements soumis à autorisation (comme des manifestations sportives, le stockage de déchets, l'ouverture de voie de circulation, ...) doivent en outre faire l'objet d'une procédure d'évaluation de l'impact sur le site. Si l'impact est suffisamment important, l'autorisation peut être refusée.

Hormis ces cas, la France, pour la gestion des sites NATURA 2000, a eu recours à une approche contractuelle plutôt qu'à la réglementation ou la répression.

TOUR D'HORIZON DES ACTUALITES

Ainsi les différents acteurs présents sur un site (agriculteurs, propriétaires, forestiers, ...) peuvent s'engager par contrats à protéger espèces et habitats en appliquant des mesures telles que le pâturage extensif, l'entretien ou la création de haies, de mares, le développement de couverts agricoles favorables aux oiseaux steppiques, la conservation de gros arbres vieillissant pour servir d'habitats à certaines espèces d'insectes et de chauves-souris, etc. Ces contrats sont dits contrats NATURA 2000 ou MAET s'ils concernent des terres agricoles. Ils donnent lieu à des contreparties financières.

Patrick ROY

GLOSSAIRE

COPIL : Un **comité de pilotage** est chargé de veiller à la bonne gestion de chaque site NATURA 2000. Il est composé des représentants de tous les acteurs du site (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, collectivités locales, pouvoirs publics, forestiers, ...). Le président du COPIL intéressant ROUMOULES est monsieur MAGNAN, élu de la commune de VALENSOLE.

DOCOB : Pour la gestion de chaque site NATURA 2000 existe un document d'analyse et d'orientation, dit **document d'objectifs**. Rédigé par l'opérateur technique (pour les sites du plateau de VALENSOLE, l'opérateur est le Parc naturel régional du Verdon), il est approuvé par le préfet du département et mis à la disposition du public dans les mairies des communes concernées. Il comprend, entre autres :

- un état des espèces de flore et de faune avec leurs habitats et des activités humaines présentes sur le site,
- des objectifs de conservation ou de restauration,
- des propositions de mesures permettant d'atteindre ces objectifs,
- des cahiers des charges types applicables aux contrats NATURA 2000, précisant les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à compensations financières.

MAET : Les **mesures agro-environnementales territorialisées** en zones NATURA 2000 sont des contrats souscrits par des agriculteurs qui définissent la nature et les modalités d'attribution des aides de l'État et les prestations à fournir en contrepartie pour la protection des espèces. Sur le plateau de VALENSOLE, des agriculteurs, au nombre d'une dizaine, ont contracté des MAET ayant pour objet la préservation du couvert des outardes canepetières.

ZICO : Les **zones importantes pour la conservation des oiseaux** encore appelées en Europe **zones d'importance communautaire pour les oiseaux** constituent un inventaire scientifique de sites favorables pour la conservation des oiseaux sauvages, établi en application d'un programme international. Elles ont servi de base pour la délimitation des ZPS de NATURA 2000. En France, elles couvrent 8,1 % du territoire national.

ZNIEFF : L'inventaire **des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique** est un programme français initié en 1992. C'est un outil de connaissance de la biodiversité mais non de protection des espèces contrairement à NATURA 2000.

ZPS : Les **zones de protection spéciale** du réseau NATURA 2000 concernent les espèces d'oiseaux menacées, vulnérables ou rares. Elles sont issues des ZICO. La ZPS du plateau de VALENSOLE couvre 44 808 hectares, intéresse 15 communes et concerne, entre autres, l'outarde canepetière, l'alouette lulu, le pitipit rousseline, l'œdicnème criard, la chouette chevêche, la fauvette pitchou, l'engoulevent d'Europe, la huppe fasciée, le rolleur d'Europe, ...

ZSC : Les **zones spéciales de conservation** du réseau NATURA 2000 ont pour objectif la conservation de sites présentant des habitats naturels ou semi-naturels d'espèces de flore ou de faunes intéressantes. La ZSC du plateau a les mêmes limites que la ZPS. Elle est dite site à chauves-souris, concerne le petit rhinolophe mais aussi le castor d'Europe, des insectes comme le pique-prune, etc.

Permanences gratuites de conseil architectural : un service aux élus et aux habitants de nos 46 communes mis en place par le Parc

Vous avez un projet de maison neuve, de réhabilitation, d'agrandissement, de création d'un bâtiment d'activité, de mise en place de mobilier urbain ou encore un projet d'aménagement et vous avez besoin de conseils ?

Prenez rendez-vous gratuitement avec Sylvie Détot, l'architecte conseil du Parc, le dernier mercredi du mois, le matin à Aups (centre des ressources, 33bis avenue Clémenceau) ou Vinon (maison des services et de l'emploi, près du cinéma), et l'après-midi à Riez (salle des associations, face à l'office de tourisme) ou Castellane (maison Nature et Patrimoine).

Le Parc naturel régional du Verdon organise ces permanences de conseil en architecture durable auprès des particuliers et des communes. Elles s'adressent à l'ensemble des communes du Parc, qu'elles soient situées dans les Alpes de Haute Provence ou dans le Var. L'action est portée avec le soutien de la Région PACA et de l'ADEME, dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial du Parc.

En 2014, ce sont 54 conseils qui ont été effectués, pour des projets situés dans 24 communes sur les 46 que compte le Parc !

Les permanences en 2015 (uniquement sur rendez-vous) :

- à Aups (8h30-12h30) et Riez (14h-18h) les mercredis 26 août, 28 octobre, 16 décembre ;
- à Vinon (8h30-13h30) et Castellane (15h30-18h30) les mercredis, 30 septembre, 25 novembre.

Les rendez-vous et renseignements sont à prendre auprès d'Adeline Goubely, chargée de mission urbanisme et paysages au Parc naturel régional du Verdon : 04 92 74 68 00.





Lancement du site internet dédié à la culture dans le Verdon – La Mescla, portail culturel du verdon

L'association Art et Culture Fabri de Peiresec et la Parc naturel régional du Verdon ont le plaisir de vous présenter le 1^{er} site internet dédié à la culture dans le Verdon : La Mescla, portail culturel du Verdon :

www.mescla-portailculturel.fr

Il a pour objectif de référencer les événements et les acteurs culturels des territoires du Parc naturel régional du Verdon et du Pays Asse-Verdon-Var-Vaïre, de favoriser les liens entre les acteurs culturels, et de mettre à leur disposition des ressources (documents, liens, ...). C'est un agenda des événements culturels, des portraits d'acteurs locaux, un espace de petites annonces, une boîte à outils pour les structures culturelles avec des documents ressources et un annuaire.



M.O.D.E.F

Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux (Association Féminine)

Les stages de l'association féminine du Modéf (Mouvement de défense des exploitants familiaux) pour les Alpes-de-Haute-Provence se déroulent presque chaque mois à Roumoules (ou dans les environs).

Les thèmes sont proposés et choisis par les adhérentes elles-mêmes en fonction des finances de notre association. Pour ce printemps et cet automne, nous prévoyons :

- sortie patrimoine bâti, avec Geneviève Vallart et Marjorie Salvarelli,
- pastel, avec Huguette Bievliet, Roumoules,
- céramique et poterie avec Geneviève Vallart,
- tri de la laine et feutrage de la laine avec initiation au filage au rouet,
- fabrication de produits esthétiques naturels...

Nos stages sont ouverts et gratuits, dans la limite des places disponibles pour les adhérentes de l'association féminine du Modéf (qui ne sont pas forcément agricultrices). L'adhésion annuelle coûte la modique somme de 15 €. Ils durent ½ journée ou journée complète. Rejoignez-nous !

Contacts : Martine Barbey 04 92 72 13 43 ou Annie Robert 04 92 74 68 00 (heures de bureau)

Nos stages de cet hiver nous ont permis de :

- tricoter avec Martine,
- fabriquer du pain avec Bernard Cauvin, ancien boulanger de La Palud-sur-Verdon,
- tresser un panier à arceaux avec Marilyn Barazer, notre vannière de Roumoules,
- poursuivre notre formation en taille des arbres fruitiers, greffes et boutures avec Dominique Molle,
- nous initier à la sophrologie, avec Claude Fauvel.



CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

Président Michel CARRERE
Tél. 04.92.77.81.36

COMITÉ DES FÊTES

Président Gérard RIGGI
Tél. 04.92.77.70.13

LA COLLINETTE

Présidente Françoise IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

F.D.V (Forme, Détente, Vitalité)

Présidente Concetta ZUNINO
Tél. 04.92.77.85.21

L'ECOLE ET L'ASSOCIATION MOUVEMENT

Tél. 04.92.77.86.15

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Président Max IELLI
Tél. 04.92.77.87.18

MOTO CLUB de ROUMOULES

Président Sylvain PAUL
Tél : 06.07.66.52.86
paulsylvain@orange.fr

L'ECHO DU COLOSTRE

Président Michel PREAU

echoducolostre@hotmail.com

CLUB VOVINAM VIET VO DAO

Président Christian BOURJAC
Tél. 04.92.77.41.44 ou 06.74.78.56.78

CINEMA DE PAYS

Jean Philippe LO SCHIAVO
Tél. 04.92.78.13.25 ou 06.81.32.63.04

IN DA MIX

Président Jérôme IELLI
Tél. 06 75 86 36 67
jerome.ielli@orange.fr

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

Théâtre et dessin
M. PINSART et Mme LICASALE
Tél : 04.92.77.82.82 ou 06.77.10.95.86
lagoulotte@free.fr

ATELIER MUSICAL DE ROUMOULES

Président Patrick CUMOND
Tél : 06.76.28.47.32

PAINTBALL

Président Laurent ODYE
Tél : 06.07.32.73.51

— Calendrier —

COMITE DES FETES

31 juillet au 3 août 2015 Fête de la Saint Pierre

3 octobre 2015 : Soirée Spaghetti

21 novembre 2015 : Soirée Beaujolais

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

25 octobre 2015 : Loto

6 décembre 2015 : Repas de Noël

L'ECHO DU COLOSTRE

20 août 2015 : Marché des potiers

7 ou 14 novembre 2015 : Film débat

CINEMA DE PAYS

Cinéma de plein air à Riez pendant l'été

Cinéma en salle

Le vendredi 11 septembre 2015

puis le vendredi tous les 15 jours

BIBLIOTHEQUE

14 août 2015 : les Estivales avec Hits & Run
à 21h30 Place de la République



Vous pouvez retrouver le journal culturel prévisionnel des 26 communes de la DLVA à la mairie, à la poste et dans les commerces de la commune

Si vous souhaitez que les événements culturels que vous organisez soient mentionnés dans ce journal, vous devrez venir retirer un document de recueil à la mairie et le transmettre par mail ou par courrier à la Communauté d'Agglomération



Feu d'Artifice

**Dimanche 2 Août 2015
à 22h30**

si la sécheresse épargne notre village. Il sera suivi d'un bal populaire sur la place du village. En espérant vous voir très nombreux pour admirer les mille étincelles multicolores.



La vie associative

SUR LES CHEMINS DE LA RABASSE

Vif succès du grand loto annuel ! Le loto annuel organisé par l'association « Sur les chemins de la Rabasse » au mois de mars 2015 dans la salle communale de Roumoules a connu un franc succès. C'est dans cet espace très accueillant et archi-comble que la présidente Annie Baratta a souhaité la bienvenue aux férus du loto et a donné le départ aux trois heures de concentration que nécessite ce jeu du hasard.

Les nombreux joueurs sont venus de loin participer à cet après-midi de la chance. On a noté des gens venant de Marseille, Manosque, Gréoux-les-Bains, Aix-en-Provence, Digne-les-Bains, Barême ainsi que la population du canton. Il est vrai que l'enjeu était de taille, pas moins de deux kilos de truffes composaient les différentes quines, avec un carton plein de 500 g de truffes plus bouteilles de champagne.

Le loto de l'association est connu pour la richesse de ces lots et par la qualité de l'accueil des animateurs, dont la réputation n'est plus à faire.

Une buvette a répondu à tous les besoins d'hydratation des joueurs.

Tout le monde n'a pas gagné, mais plus de trente personnes ont eu le numéro qui fait « Quinnnnnne » et sont reparties les bras chargés et heureux. Pour les autres moins chanceux rendez-vous est pris pour le prochain loto.

Les responsables de l'association remercient la mairie de Roumoules pour la mise à disposition de la logistique et toutes les personnes qui ont donné « le coup de main » pour que ce moment soit récréatif et convivial.



L'écho du Colostre a convié les amoureux de la terre le dimanche 10 mai pour la 11ème édition de « Cueille la Terre ». Une belle journée estivale autour d'une table bien remplie et de magnifiques plants échangés ou offerts.

Toujours des idées de plantations rares ou traditionnelles passent de bouche à oreille parmi les jardiniers amateurs. Bonne culture à tous.

JR



ECHO DU COLOSTRE

Comme depuis plusieurs années, l'association l'Écho du Colostre avait invité la population à abandonner leur télévision pour une heure ou deux, et à se réunir sur la place de la République pour boire un vin chaud (ou un jus de pomme chaud... c'est excellent !), accompagné de bugnes, ganses, pain d'épice et croquants.

Il ne faisait pas très froid, comme parfois, et vous avez été nombreux à nous rejoindre. Un moment convivial, à renouveler en février prochain !



L'Écho du Colostre avait invité Michel Poirée à venir chanter le répertoire de Jean Ferrat, à la salle polyvalente. Le 28 mars, le public a répondu nombreux et la salle était pleine. Michel nous a chanté les textes de Ferrat et de Louis Aragon avec une grande sensibilité et une très belle voix. Puis nous avons partagé un bol de soupe, du fromage et des desserts, cuisinés par nos adhérentes. Puis chacun est reparti, enchanté de cette soirée conviviale, la tête pleine de musiques et de chansons. Encore un grand merci à Michel et bravo pour cette belle soirée

Annie Robert



ANIMATIONS

VOVINAM



Christian Bourjac : 06 74 78 56 78

Xavier Giraud : 06 81 82 00 35

Mail : hivchristian@hotmail.fr

Web : <http://www.vovinam-roumoules.com>



ARTS MARTIAUX VOVINAM VIET VAO DAO À ROUMOULES

Et voilà une nouvelle saison sportive qui va bientôt s'achever et les karatékas du club de Vovinam de Roumoules vont enfin pouvoir prendre un repos mérité pendant les vacances scolaires.

La fin de saison a été particulièrement riche en événements :

- 17 et 18 janvier 2015 : championnat de France à Clermont-Ferrand Ferrand. Les 8 participants du club de Roumoules ont tous fait un podium.

- 22 mars : participation au « challenge Berger » organisé par le comité départemental de la FFKDA à Sisteron

- 19 avril : Organisation du 1^{er} tournoi inter club dans la salle polyvalente de Roumoules. Ce jour-là Mr le maire de roumoules est venu nous rendre visite et a pu apprécier l'ascension du club, depuis sa création. Ce n'est pas moins de 93 karatékas (des départements 04, 05 et 83) qui se sont affrontés ce jour-là, dans une ambiance extraordinaire. Lors de ce tournoi nous avons également reçu la visite de Mr Greco, maire de Montagnac,

- 14 au 17 mai : stage de 4 jours sur plusieurs communes : Roumoules, Moustiers, ... en présence de clubs venus des 4 coins de la France : Paris, Bretagne, Mayenne.

En cette fin de saison, les beaux jours aidant, les démonstrations dans les villages du canton s'enchaînent :

Enfin pour terminer comment ne pas noter la réussite du jeune Bonino thilo (Puimoisson) qui a obtenu, il y a quelques jours, le 6 juin dernier, son grade d'assistant instructeur de vovinam lors de son passage de grade à Paris. Félicitations donc à tous les pratiquants qui ont beaucoup transpiré tout au long de l'année et qui peuvent aspirer enfin à des vacances bien méritées.

Les cours à Roumoules :

- Mercredi : 16h – 17h Enfants de 6 à 9 ans
 - o 17h10 – 18h25 Enfants /Ados
 - o 18h30-19h45 Adultes / Confirmés
- Vendredi : 18h-19h20 Enfants /Ados
 - o 19h – 20h Séniors
 - o 19h30 – 20h50 Adultes / Confirmés

Visite de Maître Hieu :

Nous avons été très honorés et heureux de recevoir Maître Hieu. Tout droit venu du Vietnam, Maître Hieu a su apprécier les démonstrations de nos jeunes pratiquants tout en apportant son savoir-faire et ses conseils précieux. Après quelques visites protocolaires, nous lui avons fait goûter les charmes de notre région, il n'est pas resté insensible à nos fameuses lavandes !



La démo de fin d'année : démo et apéro !

C'est la fête ! C'est avec un plaisir évident, que nos jeunes pratiquants se sont livrés à une démonstration effrénée devant leur famille. Du plus petit au plus grand chacun, a pu montrer son talent, ses compétences et son évolution, dans un grand esprit d'équipe et de partage.

L'apéritif a donné l'occasion à de jolis moments d'échanges dans la joie et la bonne humeur !



Coupe de France de Ceyrat :

Les sélections pour le championnat de France se sont déroulées à Ceyrat (Puy de Dôme) les 17 et 18 janvier 2015. En combat, nos jeunes pratiquants ont fait honneur au club :

- Emma Blancheton combat perdu contre la championne de France
- Johan Journée 1^{er} de sa catégorie, champion zone sud
- Michel Tramini 3^{ème} de sa catégorie
- Thilo Bonino 2^{ème} de sa catégorie, vice-champion zone sud
- Silvain Démann 3^{ème} ex éco de sa catégorie

Un grand remerciement à la commune de Moustiers Sainte Marie qui a facilité notre déplacement en mettant à notre disposition le minibus de la commune.



Le minibus de Moustiers



Amicale Vovinam : première réunion une réussite !

Le samedi 10 janvier au Club de Gérome à Paris, a eu lieu la première réunion de l'amicale.

Cette amicale née sous l'impulsion de Maître GOUILLON 5^{ème} Dan, réunit les clubs de l'UVV (les Lilas et La Plaine sur Mer), de l'EVU (Ferrières en Brie, Émerainville, Roumoules), de Pécigne, La Flèche, l'Huisserie et le tout nouveau club d'Ajaccio.

Des dates vont être déterminées pour organiser des rencontres inter-clubs.

Le stage du mois de mai

Comme chaque année, au mois de mai, nos amis des clubs du Nord sont venus pour des rencontres sur le tatami ! En 2015 d'autres clubs se joindront à nous.



Parole

de
vo sinh !

Un apprentissage sur la maîtrise du bâton. Un cours extrêmement cool !! Pour certaines personnes le bâton ne représente qu'un vulgaire bout de bois, alors que pour nous, membre du Vovinam, ceci représente une arme efficace et gracieuse à la fois. Cette pratique est difficile car pour réussir, nous devons y mettre du cœur mais aussi de la concentration. Le VOVINAM est la base de toutes ces pratiques, on y trouve toutes sortes d'armes comme le bâton, le sabre ou encore l'éventail. Nous apprenons également à nous défendre en cas de problèmes dans la rue mais sans agressivité.

Sa devise : « Être fort pour être utile ».

J'adore ce sport et je suis sûre et certaine qu'un jour, il m'aidera !

Marion R

Brèves

- Demander le catalogue du matériel

- Les vidéos sont à voir sur Facebook

?!

Position :
TAN

Chute :
LON

Roulade :
LAN

Stratégie de combat :
CHIEN
LUOC

Contre attaque de main :
PHAN
DON TAY

Contre attaque de pied :
PHAN
DON
CHAN

Self défense :
KHOA GO

Le VoviBus

Depuis septembre 2014, le VoVibus est devenu un membre à part entière de notre club ! Au volant, Christian sillonne les routes de nos campagnes et assure le ramassage de nos jeunes vo sinh.

Mercredi :

- 16h15 épicerie Allemagne en Pvcé
- 16h30 parking collège de Riez

Vendredi :

- 17h15 épicerie Allemagne en Pvcé
- 17h30 parking collège de Riez

Bonne route VoVibus !



ANIMATIONS

CLUB INTER-AGE LE COLOMBIER

L'assemblée générale a eu lieu le 31 janvier. Après un rappel des différentes activités et manifestations de l'année écoulée et le quitus donné à la gestion financière de notre association, il a été procédé au renouvellement de certains membres du bureau et à l'élection d'un nouveau président. Cette AG s'est terminée dans la bonne humeur autour de la galette des rois.



Cette année encore, l'association s'est lancée dans l'organisation d'un thé dansant qui, malheureusement n'a pas été d'un grand succès au vu du faible nombre de participants. Le plaisir de la danse se perd dans notre village, ce qui est bien regrettable... Par contre, nos pieds paquets ont rencontré un certain succès, ce qui est le cas, en général, de tous les repas, preuve qu'au moins nos adhérents ont encore l'envie de se régaler sur le plan gastronomique.

Le 29 mars, notre loto de printemps a fait salle pleine, ce qui pour une association est une source de revenus non négligeable et suivant l'expression consacrée, met du beurre dans les épinards. Souhaitons une aussi belle réussite à notre loto d'automne de début octobre.



Le 14 avril, le club s'est offert une petite balade à travers les magnifiques paysages du Haut Var jusqu'à l'abbaye du Thoronet, vieux monument de pierres dont l'église possède une acoustique remarquable. Après cette halte dans les temps anciens, la route nous a menés jusqu'à Hyères pour une dégustation de bouillabaisse qui nous aura laissé un souvenir impérissable...hélas. Cette sortie s'est faite avec la participation de quelques adhérents de l'association la Moustieraine, ce qui a permis d'amener le nombre de participants à un niveau acceptable. Qu'ils en soient remerciés.

Nos activités du 1^{er} semestre se sont terminées le 28 juin avec le buffet campagnard, mais entre temps nous avons dégusté une paëlla préparé par José le 21 mai et accueilli une troupe de théâtre.

Le 6 juin en soirée, une galéjade Pagnolesque « Le Bal du Cocu » par l'Ivre Compagnie qui a rencontré un grand succès. Nous avons bien ri. Très belle prestation des comédiens et une très grande participation des adhérents du club ainsi que des villages environnants. Une formule qui sera renouvelée dans la saison 2015/2016.



Le club reste ouvert durant toutes les vacances d'été.

Profitions du bulletin, pour vous faire savoir que le club vous propose un voyage de 5 jours en Espagne à Peniscola à petit prix. Pour plus de renseignements, merci de contacter Michel CARRERE au 04 92 77 81 36.

Mais aussi le 13 septembre est prévue une sortie « Carnaval de Venise à Martigues »

25 octobre : loto d'automne

12 novembre : couscous à la salle polyvalente

7 décembre : repas de Noël

Pour finir, nous vous rappelons que le club, comme son nom l'indique est ouvert à toutes et à tous. Vous y trouverez des sorties à la journée, spectacles ou autres, des petits voyages, des repas gastronomiques suivis de loto ainsi que tous les jeudis un après-midi récréatif avec jeux de carte, scrabble, jeux de société divers et petit goûter. Venez nous rejoindre.

Bonne vacances à tous et à toutes

ROUMOULES

Prévenir les risques de chute grâce à des ateliers



Les participantes ont pu effectuer divers exercices pour travailler leur équilibre et notamment apprendre à tomber. / PHOTO C.V.



La mairie en partenariat avec le Comité régional d'éducation physique et de gymnastique volontaire Paca, a ouvert un atelier de prévention des chutes : Gym'Équilibre et mis une salle à disposition. La Gym'Équilibre s'adresse plus particulièrement aux personnes de plus de 65 ans qui s'inquiètent de leur équilibre. Elle a pour but de leur donner une activité physique et par là-même de leur apporter une autonomie le plus longtemps possible.

Cette discipline, par le biais de parcours d'équilibre, de jeux, de techniques, d'étirements et de programmes pour un développement ou un maintien musculaire, permettant de lutter efficacement contre les effets du vieillissement et propose des programmes adaptés à chacun en tenant compte de ses contraintes et de ses possibilités en se référant à des situations pédagogiques reconnues. Elle rend plus sûr de soi et en apprenant à retrouver la confiance en votre corps, ce qui est une assurance complémentaire pour éviter les chutes. Le fait de devoir assimiler certaines techniques permet également d'entretenir la mémoire et de mieux évoluer dans la vie de tous les jours. Et puis au-delà de ces aspects négatifs, elle permet de lutter contre la sédentarité et

l'isolement qui est un autre phénomène de notre société actuelle. Ces ateliers sont conduits par Florence Bagarry, éducatrice sportive expérimentée et formée spécifiquement à ces programmes qui précise : "Cette expérience existe depuis déjà une quinzaine d'années, c'est le comité régional de la FFEPGV, qui subventionne ces ateliers de partout ou ils se déroulent pour une durée de trois mois, et dont gratuit pour les participants. Ici à Roumoules nous sommes 15 participants, ce qui est un maximum pour bien suivre chaque personne". Tous les participants s'accordent à dire : "C'est une bonne expérience et il faut continuer". Les étirements sont également un moyen préventif au niveau de certaines maladies telles que l'arthrose ou le mal de dos.

C.V.

Les communes qui souhaitent ouvrir des ateliers "Gym'Équilibre", peuvent la contacter Florence Bagarry pour des renseignements au ☎06 71 88 25 78.

Une coupe a été remise à la doyenne des participantes de cet atelier de prévention des chutes :
Mme Mireille Rouvier



L'A.P.R.O.R

L'Association Pour le Renouveau de l'olivier de Riez et de son canton a de nouveau rassemblé ses adhérents, le 31 janvier pour son assemblée générale et le 7 mars pour sa journée consacrée à la taille de l'olivier, profitant de l'occasion pour partager à midi un aioli bien apprécié par les 25 personnes inscrites.

Retour aux oliveraies après ce repas pour poursuivre la taille et observer la démonstration de M. Thumin. L'APROR remercie la mairie de Roumoules pour le prêt de la salle et son accueil sympathique.



AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE

Si vous souhaitez retenir la salle, veuillez-vous inscrire au moins 3 semaines avant la date prévue, ceci dans un souci d'une bonne organisation et afin de satisfaire tout le monde. Le Conseil Municipal tient à remercier les associations et les loueurs de la Salle qui jusqu'à présent ont fait preuve de ponctualité, de propreté et de respect du matériel

ANIMATIONS

LES ATELIERS DE LA GOULOTTE

L'équipe des bénévoles de *La Goulotte* et *La Sauce* est particulièrement ravie de cette 4^e édition des Festivades ! qui s'est déroulée du 29 au 31 mai.

Merci au public aussi nombreux, venu soutenir cet évènement, merci pour les retours chaleureux. Notre programmation semble avoir atteint son but : le temps d'un week-end, vous faire rire, danser, émouvoir, chanter, vous amuser... La météo était au rendez-vous, le public et la réussite aussi. Merci à TOUS les artistes, ils étaient talentueux, généreux, énergiques et ont donné toutes les couleurs qu'il fallait à ce festival ; et tout particulièrement aux Artistes en herbe de l'école de Roumoules et leurs enseignants, pour leur prestation et leur implication.

Nous remercions la commune de Roumoules pour son soutien sans faille et la généreuse équipe de bénévoles : petites mains dans tous les coins qui ont tout fait pour que tout se passe bien. L'ambiance, les sourires, la patience, l'énergie, l'efficacité... Rien ne pourrait se faire sans eux ! On vous dit à très bientôt pour de nouvelles aventures...

La mairie remercie tous les organisateurs et en profite pour féliciter les enfants de l'école de Roumoules et leurs enseignants pour tout le travail de répétition fourni et leur magnifique prestation sur scène. Bravo à tous et à l'année prochaine



Ennemies Potiches



Fouch



Têtes de Linettes



Voix Off

ANIMATIONS

LE COMITE DES FETES

Pus de 300 personnes sont venues déguster le bœuf à la broche lors de cette journée très ensoleillée du 21 juin sur l'aire de jeux de la Garenne.

La journée a été animée par l'orchestre TOTO BOYS. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine



FORME DETENTE ET VITALITE



Cours de Zumba

**le Jeudi de 18h15 à 19h15
à la salle polyvalente.**



Les cours pourront être assurés uniquement si lors des 2 premiers cours le nombre d'inscrits est suffisant

Cours

10 septembre

17 septembre

Venez nombreuses

Cours de Tango

La salle polyvalente accueille les amateurs de TANGO, le jeudi soir à partir de 20 heures. Les cours sont dispensés par un couple de bénévoles. Les nouveaux participants seront les bienvenus.

Cours de Pilates

C'est une méthode d'entraînement physique qui s'inspire du yoga, de la danse et de la gymnastique et qui permet de raffermir le corps en douceur et en profondeur.



Ces cours sont assurés par Isabelle Barbier diplômée d'État en danse contemporaine. Elle s'est spécialisée dans les gymnastiques dites « douces » au cours de sa carrière professionnelle. Soucieuse et respectueuse du corps, elle a développé un système personnel d'entraînement basé sur l'écoute, la perception et la compréhension du fonctionnement moteur.

Renforcement, souplesse, respiration, amplitude, énergie, fluidité et respect de soi sont les maîtres mots de ses séances

Mardi : 19h – 20h / Jeudi : 9h30 – 10h30

Reprise des cours : 15 et 17 septembre 2015

Renseignements et inscriptions auprès de

**Rosine au 04.92.77.85.02 aux heures de bureau
ou de**

Concetta 06.14.14.07.75



« Le café du Midi en dormance se souvient »

« En voyant la vétusté de la bâtisse du Café du Midi, qui se meurt de l'abandon, j'ai eu un sursaut qui m'a fait écrire une page de son histoire. Une époque où l'esprit des lieux m'est resté attaché. »

Cette demeure bâtie avec la pierre de Provence au début du XIX^{ème} siècle par les artisans de la région se nommait alors « Le Logis » ce qui signifiait, être, une auberge, un relais pour les diligences, une malle-poste.

Une étape pour les voyageurs qui se déplaçaient sur la voie allant de Barcelonnette à Aix-en-Provence, station thermale très prisée. Une halte pour les marchands transportant des sacs d'amandes avec leur attelage tiré par deux puissants chevaux. Cette bâtisse a tressailli au bruit sonore des sabots des chevaux sur la calade de la cour. Dominant ce vacarme, les exclamations du cocher tintaient en provençal. L'étable pouvait accueillir 4 chevaux.

Le 10 septembre 1919, Mme Bénédite Marie, Mathilde de Clarissy de Roumoules, (veuve de M. le Général d'Avril Émile, Léon domiciliée à la Garde dans le Var, en résidence à Roumoules) laquelle par les présentes vend sous les garanties de fait et de droit, à M. Augustin Amiel, Plaisance, fermier domicilié à Roumoules, ici présent et qui accepte d'acquérir un bâtiment au village à usage de café, comprenant, une maison d'habitation, remise, bergerie, terrasse, dépendances moyennant le prix principal de 6 000 francs.

En 1926, Augustin Amiel donna congé à son locataire pour y installer son fils Auguste qui venait d'épouser Yvonne Mégy.

Mis à pied d'œuvre le couple s'évertua à donner à cette demeure, où vacillait le reflet éteint du passé, où chaque porte ouverte révélait sans pudeur la nudité des murs, une âme qui posséda la maison toute entière.

Yvonne se donna en toute dévotion à son épicerie de village. Auguste plus ambitieux, anima le café de divertissements. La jeunesse nombreuse et joyeuse y dansa au son de la viole, qui fût remplacée par le phonographe, puis par le pickup.

Le cinéma débuta par les films en noir et blanc projetés l'été dans la cour. Larifla venait avec marionnettes pour montrer des scénettes.

Les deux fêtes votives de la Saint Pierre et de la Saint Joseph alors très fréquentées apportaient des pièces dans l'escarcelle.

Le Logis restauré, confortable où l'esprit des murs ressemblait parfois à un miroir imaginaire, a vécu porté par le temps. Temps de labeur, d'espérance et de foi.

Aujourd'hui, l'âme de ces lieux demeure un souvenir.

Mme Carmen Amiel Rouvier

Traditions et expressions

Bien sûr il existe un grand nombre de mots et d'expressions provençales qui sont passés dans le langage courant tels que : adieu, an pèbre, arapède, bestiase, bisquer, baufigue, brave, dégun, estouffe gari, peuchère...

Mais certains autres sont peu, voire méconnus ; j'en ai retrouvé quelques-uns que je vais vous faire découvrir ou redécouvrir.

Ague	Au cuou de l'ague : je l'ai aux fesses, j'en ai rien à faire
Barraque	Faire barraque : partir de son travail avant l'heure
Capot	Qui d'un capot commence vers le comptoir s'élance ! : ne pas crier victoire trop vite
Ampègui	Aquèu m'empègui ! : ça m'engourdi, ça me tue
Figues	Tuer un âne à coup de figues : longue attente
Fonfonis	Avoir des fonfonis : sentir des picotements suite à un énervement, avoir le sang qui monte
Guintchou	Faite le quintchou : surveiller
Macari	Faire macari : faire chou blanc
Pâques	Fêter paques avant les rameaux : avoir un enfant avant de se marier
Pin	Un pin ne fait pas de la chichourles (jujubes) : un chien ne fait pas de chat

Si vous voulez la suite, il faudra attendre le prochain numéro du bulletin municipal.

Alain Cocuaud

A VOS FOURNEAUX

CAVIAR DE TOMATES

(Françoise Mégis)



- 4 à 5 gousses d'ail
- 16 filets d'anchois
- 2 petites boîtes de concentré de tomates
- Huile d'olive et d'arachide

- Dans un saladier, mélanger tous les ingrédients et mixer comme une mayonnaise avec moitié huile d'olive et huile d'arachide
- Mettre au frais avant de servir. Idéal pour apéritif.

GASPACHO

(Annie Taxil)



Recette pour 1 litre (4 personnes)

- 3 tomates
- 1 petit concombre
- ½ poivron rouge
- 1 oignon
- 2 gousses d'ail
- 2 cuil à soupe de vinaigre de Xérès
- 1 cuil à soupe d'huile d'olive
- ¾ de cuil à café de sel fin

- Épluchez le concombre. Coupez-le en tronçons grossiers que vous fendez en 2. A l'aide d'une petite cuillère, ôtez les graines. Mettez ces tronçons dans le bol du blender.
- Lavez les tomates et le poivron frais. Ôtez pédoncules et côtes blanches, coupez en morceaux et mettez également dans le blender. Épluchez l'ail et l'oignon, coupez-les grossièrement et zou, mettez-les également là où vous savez. Ajoutez le sel, le poivre, l'huile d'olive, le vinaigre et mixez. Si c'est un peu épais vous pouvez rajouter un peu d'eau fraîche.
- Servez le gazpacho glacé et régalez-vous.

TOMATES FARCIES AU RIZ

(Marie-Christine Deauze)



- 6 belles tomates
- 1 peu de riz
- 1 boîte de thon au naturel
- 6 olives noires
- 1 bol de mayonnaise.

- Coupez le chapeau des tomates et les évider. Mettre une pincée de sel au fond de chacune
- Faire cuire le riz et le laisser refroidir
- Préparez la mayonnaise
- Egouttez le thon
- Mélangez le riz, le thon, la mayonnaise et en garnir les tomates. Déposez 1 olive sur le dessus pour décorer.

TARTE À LA TOMATE

(Marie-Christine Deauze)



- 1 pâte feuilletée
- 5 belles tomates
- Gruyère râpé
- Moutarde, ail, huile d'olive.

- Etalez la pâte dans un moule, la piquer. Enduire le fond de tarte de moutarde et parsemez abondamment de gruyère râpé.
- Coupez les tomates en fines rondelles et les étaler sur le fond de tarte
- Saupoudrez d'ail frais ou en poudre et arroser d'un bon filet d'huile d'olive
- Enfournez dans un four préalablement chauffé à 180°. Vérifiez la cuisson au bout de 50 minutes. La prolonger si nécessaire (en fonction de la qualité des tomates)

TOMATES SÈCHÉES



Recette de C.Z

- Prenez des tomates de type pendelottes (Roma, San Marzano, Cornue, ..)
- Les couper en 2 et les poser côté peau sur un tamis, caquettes en plein soleil

- Lorsqu'elles sont bien sèches, les mettre dans un saladier, ajouter de l'huile d'olive, du thym, du poivre. Prenez un bocal et ranger les tomates à l'intérieur et les recouvrir d'huile d'olive. Attendre 1 semaine pour que les tomates prennent bien tous les parfums. A consommer sur du pain grillé pour l'apéritif ou dans les salades

Autre recette. Pour 1 bocal de 75cl

- 2kg de tomates Roma mûres et fermes.
- 50 cl d'huile d'olive
- 2 pincées de sucre en poudre
- 4 brins de thym frais, 1 branche romarin, 4 feuilles de laurier et 4 gousses d'ail
- ½ cuil à café de fleur de sel
- Plongez les tomates par petite quantité 20 secondes dans l'eau bouillante. Egouttez-les et les laisser refroidir dans de l'eau glacée. Pelez-les et les couper en 2 dans la hauteur et épépiner les.
- Rangez les tomates sur 1 plaque de four. Les arroser de 2 cuil à soupe d'huile. Saupoudrez de sel, sucre et de 2 brins de thym émietté. Ajoutez 2 gousses d'ail non pelées écrasées. Laissez dessécher 4 à 6h au four à 90°C en retournant 1 à 2 fois (il faut qu'elles soient sèches mais souples). Les laisser refroidir.
- Ébouillantez un bocal. Une fois sec en recouvrir le fond d'une fine couche d'huile d'olive. Remplir de tomates en les tassant. Ajouter de l'huile au fur et à mesure, 2 gousses d'ail pelées et couper en 2 et les aromates. Recouvrir d'huile et attendre 4 jours avant de les consommer

CONFITURE DE TOMATES VERTES



Pour 1 dizaine de pots

- 3 kg de tomates vertes (pas mûres, à ramasser en fin de saison)
- 3kg de sucre,
- Zestes de 2 citrons, du romarin et de la cannelle.

- Mettez les tomates lavées et coupées dans une bassine en cuivre et portez à ébullition
- Ajoutez le sucre et mélangez à la cuillère en bois
- Ajoutez les zestes de citron et quelques brins de romarin et de cannelle
- Laissez cuire plusieurs heures en tournant régulièrement jusqu'à ce que la confiture prenne
- Versez la confiture chaude dans les pots préalablement lavés et ébouillantés
- Laissez refroidir et recouvrez de paraffine puis fermez les pots
- A conserver dans un endroit sombre et sec

TOMATES FARCIES AUX FRAISES



- 4 belles tomates
- 350g de fraises parfumées
- 220g de sucre et 25cl d'eau
- 1 gousse de vanille fendue en 2
- Le jus et le zeste d1 citron vert

- Portez 1 grande quantité d'eau à ébullition dans 1 casserole et plongez les tomates pendant 30 secondes
- Passez les sous l'eau froide, coupez le chapeau puis pelez-les et épépinez-les délicatement.
- Mettez l'eau, le sucre et la gousse de vanille dans une casserole et portez à ébullition et laissez réduire pendant 5 minutes.
- Ajoutez le jus de citron vert et les tomates. Faites pocher pendant 5 minutes
- Laissez refroidir à température ambiante puis placez au frais pendant 3 heures
- Au moment de servir, équeutez les fraises et coupez-les en petits morceaux
- Égouttez les tomates et remplissez-les de fraises
- Arrosez de sirop et râpez le zeste du citron vert sur les tomates

BROCHETTES DE FRAISES AU CHÈVRE



Pour 4 personnes

- 1 poligny saint-pierre ou 1chavignol peu affiné
- 12 belles fraises
- 12 petites tiges de romarins frais
- 4 cuil à soupe de miel d'acacia ou de romarin
- Huile d'olive

- Lavez et équeutez les fraises puis les creuser délicatement à l'aide d'une petite cuillère.
- Retirez la croûte du fromage et le couper en petits cubes. Garnir généreusement les fraises et les piquer d'une branche de romarin.
- Faites chauffer un peu d'huile d'olive et rôtir légèrement (environ 3 minutes) les fraises afin que l'extérieur devienne un peu plus tendre.

- Servez les fraises chaudes nappées d'un filet de miel
- Astuce :** ces brochettes peuvent être cuites à la plancha. Elles peuvent être servies à la place du fromage, juste avant le dessert

CHARLOTTE AUX FRAISES

(Annie Taxil)



- 30 boudoirs
- 500g de fraises parfumées
- 5 à 6 pots individuels de Gervita
- 50g de sucre
- 2 cuil à soupe de grand marnier
- Film plastique de cuisine
- Un moule à charlotte ou à soufflé

- Équeutez les fraises et coupez-les en grands morceaux
- Placez le film plastique dans le moule en débordant largement
- Faire fondre le sucre dans de l'eau et le grand marnier
- Faites passer rapidement les biscuits sur les 2 faces dans le mélange et les placez dans le fond et sur les bords du moule.
- Mettez 1 couche de gervita, 1 couche de fraises puis 1 couche de biscuits et recommencez.
- Terminez par une couche de biscuits.
- Mettez au frigo environ 1 heure puis dégustez.

TIRAMISU AUX FRAISES



Pour 4 personnes

- 4 yaourts à la grecque
- 4 cuil à soupe de confiture de fraises
- 16 biscuits à la cuillère
- 150g de fraises
- Verrines hautes (style pots de confiture)

- Répartissez la confiture au fond de 4 verrines.
- Disposez 4 biscuits à la cuillère dans chaque verrine
- Placez les contre le verre pour qu'ils restent bien visibles. Versez le yaourt au milieu. Filmez et mettez au frais 2h
- Lavez les fraises, juste avant la dégustation. Épongez-les et équeutez-les puis les couper en 2 dans la longueur. Garnissez le dessus des verrines avec les fraises Servez aussitôt.

Les tomates

La tomate est l'un des fruits-légumes les plus consommés mais aussi les plus cultivés dans nos potagers



On doit considérer que la tomate ne pourra être plantée en extérieur qu'à partir du 15 mai et qu'il est donc inutile de commencer à semer trop tôt.

Dans le cas d'un semis de tomates :

Le semis de tomate doit commencer à la **fin de l'hiver**, vers la mi-mars, sous abri, et à température d'au moins 18-20°.

Il faut d'abord vous munir d'un contenant adapté. Vous choisirez par exemple une **caissette ou des godets (pots)**, ces derniers étant de plus en plus employés pour ce type de semis.

Commencez votre **semis en intérieur** dès le mois de **février ou mars** de préférence sous serre ou au bord d'une fenêtre mais en évitant le soleil direct.

- Commencez par faire un lit de gravier ou de billes d'argile pour faciliter le drainage (2 à 3 cm) Si cette opération n'est pas obligatoire, elle est fortement recommandée pour éviter que les racines ne pourrissent.
- Ajoutez du terreau spécial semis jusqu'au 2/3 de la hauteur du contenant et tassez légèrement.
- Complétez ensuite pour remplir jusqu'en haut.
- Semez les graines. Espacez d'environ 4 cm en tout sens s'il s'agit d'une caissette. Quelques graines suffisent au milieu s'il s'agit d'un pot et arroser régulièrement.
- Il faut environ une semaine au-dessus de 20° pour voir apparaître les premiers germes. C'est à ce moment que le semis a le plus besoin de lumière.
- Pour un semis en caissette, repiquez en godet dès qu'apparaissent les premières feuilles
- Continuez à arroser régulièrement et apportez éventuellement un peu d'engrais organique.
- A partir de début mai, s'il n'y a plus de risque de gelée, mettez en place dans votre potager ou votre jardin dans une terre enrichie de terreau.
- La récolte se fait environ 4 à 6 mois après le semis selon les conditions de culture



Plantation et culture de tomates achetées en godet:

C'est la meilleure manière de **débuter la culture des tomates** ou d'éviter tout simplement le temps du semis.

- Si vous achetez les tomates en godet, c'est que vous les aurez achetées au printemps.
- Plantez-les alors dans un endroit ensoleillé et plutôt abrité du vent, **après tout risque de gel**.
- Respectez un espace de 80 cm environ entre chaque plant.



Les tomates aiment les sols riches en humus, idéalement amendés avant la plantation, une exposition bien ensoleillée et un arrosage régulier sans mouiller le feuillage pour éviter les maladies

Taille de la tomate :

Il faut favoriser une bonne exposition des fruits à la lumière pour un bon développement.

- Supprimez les pousses (on les appelle « gourmands ») qui peuvent se développer à la jonction entre une feuille et la tige. Ces « gourmands » puisent beaucoup de sève et, qui plus est, au détriment de la croissance de la plante.
- Lorsque la plante aura atteint sa hauteur maximale, taillez la tête en laissant environ 4 ou 5 groupes de feuilles.



- Vous pourrez les cueillir et les faire mûrir dans votre garage ou sur une bordure de fenêtre.

Maladies et parasites :

On retrouve divers maladies assez fréquentes chez la tomate, souvent des champignons que l'on peut éviter par des gestes simples.

Le **mildiou** : Tâches brunes sur les feuilles.

L'**oidium** : Feutrage blanc sur les feuilles.

Pucerons : Les feuilles s'enroulent.

L'**Alternariose** ou maladie du cul noir : Se traite comme le **mildiou**.

La **mouche blanche** : Des petites mouches s'agglutinent au revers des feuilles. Il faut traiter avec un insecticide végétal ou planter des capucines au pied de vos tomates.

La **mineuse de la tomate** : des galeries sont creusées par cette larve, aussi bien sur les feuilles que les tiges et la tomate.

Notons que les traitements à base de cuivre comme la **bouillie bordelaise** en préventif évitent la plupart des maladies qui touchent la culture de la tomate.





Les recommandations

Marseille, le 02 mars 2015.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et l'Ordre régional des vétérinaires de la région Paca-Corse informent la population de la région Paca de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.

Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés.

Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

L'ARS Paca recommande au public :

- > D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- > De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- > De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- > D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- > De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- > De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de : prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing, de changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C.

Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Précaution importante chez les enfants en bas âge

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

Les risques sanitaires chez l'animal

Les chenilles processionnaires du pin sont **très dangereuses pour l'animal**. Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en ou en manipulant une branche porteuse de nid.

La toxine peut alors provoquer **des dégâts irréparables** tels que la perte de la langue



(pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

Pour protéger vos animaux, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse recommande :

- > D'éviter de frotter mais laver à grande eau.
- > Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence. Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc....).



Défoliation sur les pins : Elles se nourrissent des aiguilles des pins, les chenilles en privent les arbres qui s'affaiblissent ensuite. Même si elles ne sont pas directement responsables de leur mort, répétées, ces défoliations font que l'arbre ne peut plus se défendre des attaques de parasites et maladies qui entraînent sa mort.

L'éradication des chenilles ne peut être faite définitivement. Elle doit être reprise tous les ans.

- **Destruction manuelle des nids en hiver :** couper les rameaux porteurs à l'aide de sécateurs ou échenilloirs sous les nids, puis incinérer (attention : les nids sont difficiles à brûler à cœur). Bien se protéger soi-même lors de cette opération.

- **Piégeage des adultes :** lors des envols des papillons. Des pièges à phéromones disposés sur les arbres ayant eu des nids capturent les mâles grâce à des hormones qui provoquent des confusions sexuelles.

- **Piégeage des chenilles :** lors de la descente des processions. Des manchons plastiques avec des gouttières sont placés sur les arbres attaqués avant la descente des processions. Les chenilles sont canalisées vers ce dispositif et échouent dans des poches plastiques remplies de terre dans lequel elles commencent leur nymphose.

- **Les oiseaux** en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange huppée chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession.

Leur principal prédateur est **le grand calosome, un carabe, insecte coléoptère vivant** ordinairement sur le sol, aux élytres avec des reflets verts métalliques. C'est la larve de calosome, ressemblant quelque peu à une chenille, qui en fait la plus grosse consommation. Elle monte parfois aux arbres pour attraper ses proies. Plusieurs espèces de guêpes ainsi qu'un champignon, le cordiceps, peuvent les parasiter.

Il faut éviter l'emploi de pesticides qui donnent de faibles résultats sur la destruction des chenilles, mais qui ont un fort impact négatif sur l'environnement.

Dépôt légal en Préfecture
N°212
Du 9 juillet 2001

Directeur de la publication
Gilles MEGIS

Edité et imprimé par
La Mairie de Roumoules
Photos Mairie de Roumoules

Parution semestrielle

Cadastre.gouv.fr

Plus besoin de se déplacer pour
rechercher, consulter, commander
sa feuille de plan cadastral

L'accès du public aux informations cadastrales est réglementé.

Toute demande d'informations
cadastrales doit dorénavant se
faire par écrit auprès de
l'administration fiscale ou des
communes.

De plus pour préserver la vie
privée des personnes, le nombre
de demandes par un même
usager est limité à 5 par mois
sauf pour leurs propres biens.

Décret n°2012-59 du 18 janvier
2012

ATTENTION **SEULS LES GRAVATS SONT** **AUTORISES SUR LA DECHARGE** **DE LA COMMUNE**

Désormais, il est interdit d'y déposer
les déchets verts qui, conformément
à la loi, ne sont plus pris en compte
par les assurances. Ils doivent être
transportés à la décharge de
QUINSON ou RIEZ ;

*Bulletin préparé par Robert
Ambrosi, Annie Baratta, Alain
Cocaud, Marie-Christine
Deauze, Gilles Mégis, Alain-
Patrick Roy, Concetta Zunino,
les associations et les
secrétaires Sylvie et Rosine.
Nous remercions toutes les
personnes qui ont contribué à
son élaboration.*



RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

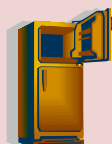
le 4 Août 2015

Les 1 et 15 Septembre 2015

Puis le 1^{er} Mardi de chaque mois

S'inscrire en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



Passage le 4^e mardi du mois

Appeler la Ressourcerie de Haute Provence
au **0810 220 013** (puis taper 2)

(prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00



Les inscriptions sont réalisées par ordre d'appel. La ressourcerie propose
une date de passage en fonction de l'état de remplissage du planning et fait
préciser pour chaque inscription: le nom, l'adresse, le téléphone et la liste des
encombrants à collecter.

Les encombrants devront être déposés à la limite du domaine public car les
agents de collecte ne rentreront pas chez les particuliers.

Les encombrants sont définis par la liste suivante:

Déchets d'équipement électrique et électronique, meubles, literie, vaisselles,
outillage, matériel de jardin et de loisirs, objets volumineux, bidons, tubes,
tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus:

Végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la
démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets
toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et
professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.

Ces encombrants seront triés pour permettre la valorisation. Ce qui ne pourra
être valorisé sera évacué vers les déchetteries de la DLVA.

Pour plus d'information la Ressourcerie de Haute Provence met à votre
disposition son site internet www.rhp04.fr

Horaires d'ouvertures décharges :

Les déchets acceptés en déchèteries :

Batteries, bois, déblais/gravats, plâtre et
plaque de plâtre, polystyrène, cartons,
encombrants, huile de vidange, métaux,
liquides de refroidissement, pneumatiques,
déchets verts, piles et accumulateurs,
radiographies, déchets diffus spécifiques,
petits et gros appareils d'électroménager.
Pour plus d'informations : www.dlva.fr ou
téléphoner au 04.92.70.13.90

QUINSON

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
8h à 12h et 13h30 à 17h

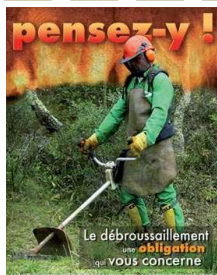
Samedi
8h à 12h

RIEZ

Du Mardi au Vendredi
8h30 à 11h30 et 14h à 17h

Samedi
8h30 à 11h30





OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT

A l'approche de la saison estivale, je souhaite vous rappeler les obligations légales de débroussaillage, dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux. Le débroussaillage est régi par les arrêtés préfectoraux N°2007-1697 du 1/08/2007 et N°2011-202 du 31/01/2011. Les espaces forestiers et naturels du département sont sensibles au risque 'feu de forêt'. Il s'agit des bois, forêts, garrigues, landes, plantations ou reboisements constituant des massifs continus et homogènes.

Les arrêtés préfectoraux définissent ainsi le débroussaillage :

- * la coupe et l'élimination de la végétation ligneuse basse
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts, dépérissant ou sans avenir
- * la coupe et l'élimination des arbres et arbustes en densité excessive de façon que le houppier de chacun d'eux soit distant de son voisin de 2.5 m au minimum.
- * la coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'1 construction de telle sorte que celle-ci soit distante d'au moins 3 mètres des végétaux conservés.
- * l'élagage des arbres de 3 mètres et plus sur une hauteur d'au minimum 2 mètres
- * l'élimination de tous les rémanents.

Par dérogation aux dispositions énoncées précédemment les terrains agricoles, les vergers et les oliveraies cultivés et régulièrement entretenus ne nécessitent pas de traitement spécifique.

Le débroussaillage n'a pas pour objectif de faire disparaître l'état boisé mais au contraire de permettre un développement harmonieux de cet état, existant ou à venir, en assurant la sécurité des personnes et des biens par rapport au risque d'incendie.

En zone urbaine (U) : la totalité de la parcelle cadastrale doit être débroussaillée, qu'il y ait une construction ou non sur celle-ci

En zone naturelle (N) : si la parcelle est construite, un débroussaillage de 50 mètres autour de la construction est obligatoire ; si la parcelle n'est pas construite : il n'y a pas d'obligation légale à respecter.

SOYEZ VIGILANTS

Brûler des mauvaises herbes ou des branches coupées est toujours une opération pour laquelle il faut prendre un maximum de précautions. A partir du 1^{er} juin et durant tout l'été l'incinération de végétaux est formellement interdite.



PASSEPORT

* **Tous les voyageurs Français et Européens** désirant se rendre aux Etats Unis, par air ou par mer, **même s'ils sont titulaires d'un passeport électronique**, doivent se connecter, au plus tard 72 heures avant leur départ, sur le site internet « ESTA » à l'adresse suivante : <https://esta.cbp.dhs.gov/> et remplir en ligne le formulaire de demande d'autorisation de voyage ESTA. Cette autorisation de voyage est également requise pour les enfants inscrits sur le billet de leurs parents. **Cette formalité est obligatoire et conditionne l'embarquement.**

* **A SAVOIR :** Dans le cadre de la mise en œuvre **du passeport biométrique**, les demandes de passeports seront reçues dans les mairies suivantes : Digne; Manosque; Sisteron; Château Arnoux; Saint Auban; Forcalquier; Barcelonnette; Seyne; Saint-André-les Alpes; Riez; Castellane; Annot. (Le passeport devra être retiré dans la mairie où la demande a été déposée). **Prévoir une demi-heure pour faire le dossier.**

Riez : téléphoner au 04.92.77.99.00

☒ Toutefois la liste des documents à fournir est disponible au secrétariat de votre Mairie ☒

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement militaire est obligatoire :

- Pour les **Français et Françaises âgés de 16 ans**,
 - Pour les personnes **devenues françaises entre 16 et 25 ans**,
 - Pour les **Français et Françaises de 19 ans** qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.
- Se présenter en Mairie (munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile) en vue de leur recensement le mois de leur 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du mois suivant.

Numéros Utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

GENDARMERIE : 04.92.77.85.16

CENTRE ANTI-POISONS MARSEILLE : 04.91.75.25.25

INFIRMIERE : 04.92.77.70.44

PHARMACIE RIEZ : 04.92.77.80.26

LA POSTE : 04.92.77.79.50

TAXI : 04.92.77.75.98 ou 06.81.32.80.79



INFOS PRATIQUES



LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont reçues en Mairie toute l'année jusqu'au 31 décembre.

Conditions à remplir : Etre de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques, avoir son domicile réel ou sa résidence dans la commune ou figurer pour la cinquième fois sans interruption au rôle d'une des contributions communales.

Pour les élections des représentants au Parlement Européen et pour les élections Municipales, les ressortissants d'un état de l'Union Européenne domiciliés à Roumoules, peuvent déposer une demande avant le 31 décembre. Les demandeurs sont réputés jouir des droits civiques tant en France que dans leur état d'origine.



Il est rappelé que tout animal capturé par le personnel de la Fourrière ne peut être restitué gratuitement à son propriétaire.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE DE VALLONGUES

Tout propriétaire qui récupère son animal auprès de la fourrière se **DOIT** d'acquitter les sommes suivantes :

- Frais capture et de gardiennage : 50 €
- Frais de tatouage de l'animal (si animal non tatoué) : 60 €

A compter de ce jour, AUCUNE DEROGATION ne sera accordée

Rappel de la réglementation de l'emploi du feu

➤ Période libre : 16 octobre au 14 mars

L'incinération est libre mais sous la responsabilité du propriétaire ou de son ayant droit.

Arrêté préfectoral n°2004-570 du 12 mars 2004 Portant réglementation de l'emploi du feu dans les Alpes-de-Haute-Provence

EMPLOI DU FEU <u>ROUMOULES</u>	INCINERATION VEGETAUX	PERIODES			
		LIBRE	DANGEREUSE	TRES DANGEREUSE	DANGEREUSE
		16/10 au 14/03	15/03 au 14/06	15/06 au 14/09	15/09 au 15/10
Commune A RISQUES	Sur pieds	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Dérogation	Dérogation	Dérogation
	Coupés	Interdire par vent fort (supérieur à 40 km/h)	Déclaration	Dérogation	Déclaration
Feux de camp du 1 ^{er} juin au 15 octobre					Dérogation
Feux de la Saint Jean du 20 au 30 juin inclus exclusivement					Dérogation



L'emploi du feu est interdit toute l'année par vent fort (supérieur à 40 km/h)

La demande de **déclaration** doit se faire en mairie au minimum 1 jour avant la date prévue.

La demande de **dérogation** préfectorale doit se faire en mairie au minimum 15 jours avant la date prévue et sera accordée après avis du maire, du Directeur Départemental des services de secours et d'incendie et du Directeur Départemental des Territoires



INFOS PRATIQUES



Vous trouverez dans le village les containers avec notre logo devant l'école et au café des Alpes.

Qui sommes-nous ?

Une association départementale reconnue d'intérêt général, parrainée par Jean Marie Bigard.

Nos buts : aider les personnes handicapées dans leur quotidien par la participation au financement de matériel spécifique, permettre aux sportifs handicapés de pratiquer leur activité, aménagement de la maison ou d'un véhicule.

L'aide n'est jamais versée au demandeur, mais directement au fournisseur ou au prestataire de service.

Un euro récolté = un euro reversé

Les bouchons ACCEPTES sont :

- ▶ **les bouchons alimentaires** : eau, lait soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...
- ▶ **les bouchons ménagers** : liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...
- ▶ **les bouchons de cosmétiques** : déodorants, laque, parfum...
- ▶ **les bouchons de produits d'hygiène** : dentifrice, shampoing, produits douche...
- ▶ **les couvercles en plastique** : chocolat et café en poudre, nutella...
- ▶ **divers** : les boîtes de pellicule photos, les oeufs Kinder...
- ▶ **autres** : liège et faux liège

ATTENTION : les bouchons ne doivent pas dépasser 12 cm de diamètre.

Les bouchons REFUSÉS sont :

- ▶ **les bouchons de produits chimiques** hautement toxiques
- ▶ **les bouchons de sécurité** : détergents...
- ▶ **les bouchons de médicaments**

FORMATIONS - MÉTIERS INFORMEZ-VOUS !

La Région Provence Alpes Côte d'Azur en partenariat avec l'État a lancé le Service Public Régional d'orientation pour tous : jeunes, demandeurs d'emplois, salariés, entrepreneurs, agents publics... Ce service gratuit est développé avec l'appui du CARIF Espaces Compétences, centre régional de ressources sur l'orientation, la formation et l'emploi. Il offre un premier niveau d'information à distance sur le marché local de l'emploi, les métiers, l'orientation et l'offre de formation à travers :

Une plateforme d'accueil téléphonique
0800 600 007
(numéro vert, appel gratuit depuis poste fixe)

Du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 13h, ce service d'accueil individualisé offre un premier niveau de service.

Site internet : www.orientationpaca.fr

Il offre un accès rapide à l'information et notamment à l'offre de formation régionale, 500 fiches métiers, dispositifs et aides utiles.....



Demandeur d'emploi, salarié, jeune ou adulte : pour vous, la Région* met en place un **Service public régional de l'orientation tout au long de la vie.**

- **0 800 600 007** : un numéro unique et gratuit** et des conseillers qui vous guident sur les démarches et les aides possibles.

- **orientationpaca.fr** : un portail d'informations très complet.

* en partenariat avec l'Éducation nationale.

** depuis un poste fixe. Service mis en place avec l'appui du CARIF Espace Compétences.



Région



orientationpaca.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur



CHIKUNGUNYA DENGUE PALUDISME WEST NILE

Comment
se protéger ?



Prévention du Chikungunya et de la dengue en France Métropolitaine

Le chikungunya est une maladie transmise par un moustique qui a la particularité de piquer pendant la journée : *Aedes albopictus*. Il est aussi appelé **moustique "tigre"** à cause de sa silhouette noire à rayures blanches. Présent depuis des années en Asie, en Afrique, en Amérique et dans l'Océan Indien, il s'est installé, depuis 2004, dans le sud-est de la France.

Le chikungunya se manifeste par l'apparition brutale d'une **fièvre souvent supérieure à 38.5°C** et généralement accompagnée de : douleurs articulaires, courbatures, maux de tête ...

Comment se transmet le chikungunya ?

- 1) Un moustique "tigre" sain pique une personne infectée par le virus.
- 2) Quelques jours plus tard, le moustique infecté devient contaminant.
- 3) Ce moustique transmet le chikungunya à une autre personne saine en la piquant.
- 4) Pendant au moins 1 semaine après l'apparition des symptômes, la personne malade peut contaminer un moustique sain qui pourrait ensuite piquer d'autres personnes et leur transmettre la maladie.

Il faut 4 à 7 jours pour que les symptômes apparaissent chez la personne contaminée par le moustique.

Des moyens pour se protéger



Vêtements amples et couvrants



Diffuseurs électriques



Produits anti-moustiques



Moustiquaires



Serpentins



Climatisation

Je demande conseil à un pharmacien avant d'acheter ou d'utiliser des produits anti-moustiques, surtout en ce qui concerne les enfants et les femmes enceintes. Je lis bien la notice avant toute application.

Je demande l'avis de son médecin traitant pour l'enfant de moins de 30 mois et en cas d'antécédents de convulsions.

J'évite de les appliquer sur le visage et les mains des jeunes enfants.

Il existe un traitement pour prévenir le paludisme. Avant de partir, je n'oublie pas de consulter mon médecin ou bien un centre de vaccinations internationales.

Pour connaître les centres de vaccinations internationales et de conseils aux voyageurs (départements) :

<http://www.sante.gouv.fr/liste-des-centres-de-vaccination-habiles-a-effectuer-la-vaccination-contre-la-fievre-jaune-anti-amarile.html>

Quelques sites Internet de conseils aux voyageurs :

- <http://www.sante.gouv.fr/recommandations-sanitaires-aux-voyageurs.html>
- www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_gog/index.html
- <http://mit.ap-hm.fr>
- www.cimed.org
- www.safetravel.ch
- <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Maladies-a-transmission-vectorielle>



Sous les tropiques (Afrique, Asie, Océan Pacifique) les moustiques comme le chikungunya, la dengue, le paludisme ou le West Nile.



Si je pars sous les tropiques, je me **protège** des piqûres de moustiques

- Je porte des vêtements couvrants et amples et je les imprègne d'insecticide pour tissus.
- J'applique, sur la peau découverte, des produits anti-moustiques (répulsifs).
- Je dors sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide pour tissus.
- J'utilise aussi des insecticides à l'intérieur des habitations (diffuseurs électriques) et à l'extérieur (serpentins).
- Si cela est possible, je branche la climatisation; les moustiques n'aiment pas les endroits frais.

Pourquoi mettre des produits insecticides sur mes vêtements ou sur les moustiquaires ?

Ces produits évitent les piqûres au travers des vêtements. Une seule imprégnation suffit pour deux mois et persiste après plusieurs lavages. Les produits insecticides courants, à base de perméthrine, sont utilisables chez les femmes enceintes.



À mon retour en métropole

- En cas de fièvre brutale avec douleurs articulaires et maux de tête, je consulte un médecin : j'ai peut-être contracté le chikungunya ou la dengue.
- Si je suis contaminé, j'évite alors de me faire piquer. En effet, si un moustique *Aedes albopictus* sain me pique, je peux à mon tour l'infecter et il pourrait contaminer une autre personne de mon entourage en la piquant.
- Le moustique *Aedes albopictus* peut transmettre le chikungunya et la dengue. Il est actuellement présent dans plusieurs départements du sud de la France.

J'apprends à reconnaître le moustique *Aedes albopictus* : il est tigre.



Depuis le 1^{er} avril 2014, 18 départements sont placés en niveau 1 *albopictus* : Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Var, Haute-Corse, Corse-du-Sud, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées Orientales, Haute-Garonne, Lot-et-Garonne, Gironde, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône.

Tout savoir sur le moustique tigre

Il existe différents types de moustiques, dont le moustique tigre (nom scientifique *Aedes albopictus*), reconnaissable à sa silhouette noire et à ses rayures blanches, sur l'abdomen et les pattes. Il est généralement en activité de mai à novembre, en fonction de la température et de la luminosité.

Un moustique urbain qui vit près de l'homme

Le moustique « tigre » vit au plus près de chez nous. Il est de petite taille, environ un demi-centimètre. Il se déplace peu. Il naît et vit chez nous, près de nos habitats, en zone urbaine principalement. Il nous pique en fin ou début de journée, pond ses œufs dans les eaux stagnantes et se repose à l'ombre des arbres.

Et se développe dans de petits volumes d'eaux stagnantes

Les femelles pondent leurs œufs (jusqu'à 250) dans des petits volumes d'eaux stagnantes que l'on trouve sur nos balcons et nos jardins : vases, soucoupes, gouttières mal vidées, pneus usagers mais aussi creux d'arbres ou plantes tropicales susceptibles de retenir l'eau. Les larves peuvent même se développer dans un bouchon de bouteille rempli d'eau.

Ces gîtes, créés par l'homme, sont les principaux lieux de ponte de ces moustiques. Les moustiques sont en activité du printemps à l'automne. Toutefois, les œufs pondus peuvent résister plusieurs mois au froid et à l'assèchement et éclore lorsque les conditions climatiques sont à nouveau favorables (chaleur, luminosité).

Le cycle de développement du moustique tigre

Il se développe en quatre étapes : œuf, larve, nymphe et adulte.

Le développement des œufs s'étend de 7 à 20 jours, en fonction de la température. Plus il fait chaud, plus le développement des œufs est rapide.

Seules les femelles piquent, pendant la journée, avec un pic à la levée du jour et au crépuscule.

Une grande faculté d'adaptation au climat tempéré

Originaire d'Asie du sud-est et de l'Océan Indien, le « moustique tigre » s'étend progressivement à la surface de la planète depuis une trentaine d'années, majoritairement en zone urbaine. Ses caractéristiques biologiques lui permettent en particulier de s'adapter aux climats tempérés.

Installé dans plusieurs régions d'Italie depuis 20 ans, venant d'Albanie, il a été observé pour la première fois dans le sud-est de la France en 2004. Depuis, il est définitivement implanté en France. C'est pourquoi il est important d'apprendre à vivre avec.

Les spécialistes s'attendent à ce qu'on le trouve à moyen terme sur tout le pourtour méditerranéen sud européen et au sud de l'Europe du Nord.

Une expansion favorisée par les transports

Cette expansion est favorisée par ses capacités d'adaptation, par le développement des échanges internationaux et, en particulier, par le commerce de pneus usagés, qui est le mode de dissémination principal de cette espèce à travers le monde.

Le mode de dispersion principal entre continent est le transport des œufs dans des pneus usagés de poids lourds, destinés au rechapage et stockés à ciel ouvert. Ce commerce est très actif entre l'Asie, les États-Unis et l'Europe. En France, plusieurs centres de stockage de pneus usagés se sont révélés infestés par ce moustique. La surveillance et les traitements immédiatement appliqués ont permis de ralentir la prolifération du moustique par ce biais.

Autre mode de dispersion de l'espèce, sur de courtes distances : le transport « passif », par véhicules terrestres (autos, bus, trains, etc.). Dans les zones infestées, les moustiques femelles, à la recherche d'un repas sanguin, suivent les humains et entrent dans les véhicules. Ils en ressortent lors des arrêts et, s'ils trouvent des gîtes larvaires à proximité, prolifèrent dans un secteur jusque là indemne et s'y installent parfois durablement.

Parce que le moustique vit près de nos habitations : la lutte contre sa prolifération est l'affaire de tout un chacun.

Le moustique « tigre » est fortement affilié à l'homme, cela signifie qu'il vit au plus près de chez nous, dans nos maisons, dans nos jardins, sur nos terrasses et sur nos balcons.

Pour éviter qu'il ne se reproduise et ne prolifère, il faut détruire ses œufs et donc supprimer les eaux dans lesquelles la femelle pond.

Elle aime tout particulièrement les petits récipients où l'eau stagne.

Parfois quelques centilitres peuvent suffire pour qu'une femelle y dépose ses œufs.

Nous pouvons tous agir dès le printemps pour détruire les larves et éviter qu'il ne se reproduise et qu'il ne prolifère.

Il faut donc vider les eaux stagnantes chez nous.

Pour éliminer les petites réserves d'eau stagnantes dans lesquelles le moustique pond ses œufs

Vider les coupelles des plantes et tout ce qui retient de petites quantités d'eau (jouets des enfants, mobiliers et décorations de jardin, pneus usagers...).

Changer l'eau des vases et photophores au moins toutes les semaines. Idéalement remplacer l'eau par du sable humide.

Etre vigilant et ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoir :

Bâcher ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, piscine).



Attention aux gîtes naturels : creux d'arbres, bambous cassés dont chaque tige brisée et creuse devient alors un réceptacle. Les vider.

Ramasser les déchets verts, eux aussi peuvent devenir des récipients d'eau et abriter les œufs du moustique.

Pour éliminer les lieux de repos des moustiques

Débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies.

Elaguer les arbres.

Ramasser les fruits tombés et les débris végétaux.

Réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage).

Entretien votre jardin.



Pour protéger son habitation

Il est important de vérifier le bon **écoulement des eaux de pluie et des eaux usées**.

Siphon de cour piège à sable : maintenir à la surface une pellicule d'huile blanche végétale.

Gouttière : penser à retirer les feuilles ainsi que tous les végétaux et tous les encombrants. Si après entretien, l'eau continue de stagner : il faut retirer et remplacer les éléments hors d'usage. Si ce n'est pas possible, vérifier le bon écoulement des gouttières, les faire réparer si elles sont en mauvais état.

Après de fortes intempéries (pluie, vent), s'assurer de l'évacuation normale de l'eau. Il est recommandé également de **percer en leur point bas les gouttières** par un trou de 10 mm de diamètre et bétonner les regards jusqu'au niveau d'évacuation.

Vide sanitaire : il suffit de placer une grille moustiquaire aux bouches d'aération.

En cas d'inondation, prévoir de réparer les conduites endommagées. Conseil : cuveler en cas de risque permanent d'inondation.

Fosse septique : pour assurer une bonne étanchéité il faut poser un couvercle ou changer les joints de la fosse.

Climatiseurs : penser à vider les retenues d'eau.

En vous protégeant des piqûres de moustique vous vous protégez contre ces maladies, invalidantes et fatigantes.

Porter des vêtements couvrants et amples. Imprégner-les d'insecticide pour tissus.

Appliquer les produits répulsifs conseillés par votre pharmacien.

Dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés.

Utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations.

Utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur.

Si vous le pouvez, brancher votre **climatisation ou votre ventilation**.

Utilisation des répulsifs cutanés et des insecticides pour tissus : Les répulsifs éloignent les moustiques sans les tuer. Un répulsif cutané doit être choisi suivant la tranche d'âge et la population concernée.

Appliquer d'abord sur les mains et étaler ensuite sur les zones découvertes de votre corps. N'oublier pas les articulations, le cou, le visage et les zones qui peuvent se découvrir à l'occasion de mouvements.

Éviter soigneusement les yeux, les muqueuses et les plaies, mêmes superficielles.

Durée de la protection : 6 à 8 heures. A la plage ou en piscine, renouveler après chaque baignade. La crème solaire s'applique ½ heure après le répulsif.

Les insecticides spéciaux pour tissus servant à imprégner les vêtements et les moustiquaires

Principe : ils tuent les moustiques et évitent en particulier les piqûres au travers des vêtements.

Les produits insecticides pour vêtements à base de perméthrine sont utilisables chez la femme enceinte. Une seule imprégnation suffit pour une efficacité d'environ 2 mois qui persiste après environ 3 lavages.

Ainsi, au début de la saison de surveillance 2015, l'espèce est implantée dans 20 départements des régions Paca, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Rhône-Alpes et Franche-Comté.

Les personnes atteintes de la dengue ou du chikungunya ne sont pas directement contagieuses, ni par contacts, ni par le biais des postillons. Il n'y a pas de transmission naturelle du virus directement d'homme à homme.

A ce jour, il n'existe aucun traitement préventif ou curatif de la dengue ou du chikungunya. Il n'existe donc que des traitements symptomatiques pour traiter chaque symptôme spécifiquement (douleur, fièvre...).

Les antalgiques prescrits en général sont ceux à base de paracétamol. En raison du risque hémorragique pour la dengue, il est nécessaire d'éviter impérativement la prise d'aspirine et d'anti-inflammatoires. L'efficacité des substances à base de plantes n'a jamais été démontrée.

En cas de fortes fièvres accompagnées par des douleurs intenses et une grande fatigue :

Consulter au plus vite son médecin traitant qui pourra confirmer le diagnostic par des tests sanguins et contrôler les éventuelles modifications de la formule sanguine.

Toutefois, en attendant d'avoir pu consulter un médecin, des mesures simples peuvent être suivies.

Boire beaucoup d'eau pour maintenir une bonne hydratation.

Prendre du paracétamol pour soulager les douleurs et la fièvre en respectant les doses et les conseils d'utilisation indiqués dans la notice.

Se rendre à l'hôpital en cas d'aggravation (pertes de sang, difficultés respiratoires).

PLAN CANICULE 2015



Le dispositif national, destiné à prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule, dénommé « Plan Canicule » a été reconduit pour 2015. La réglementation préconise le recueil, par les maires, des éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande. Ce registre nominatif a pour but de favoriser l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes isolées à domicile, en cas d'un épisode caniculaire.

Ces personnes sont invitées à se faire connaître en mairie

Quelques gestes à retenir :

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Boire 1.5l d'eau par jour (éviter les boissons alcoolisées)
- Appeler son entourage
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Pas d'efforts physiques intenses



Personne âgée

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.
- La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).



AGIR :

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à vous inscrire sur le registre de votre mairie. Vous bénéficierez d'une aide en cas de canicule.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Consultez régulièrement Météo France : www.meteo.fr

Envie d'en savoir plus pour vous ou votre entourage ? 0800 06 66 66 (appel gratuit) ou www.sante.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes

Enfant et adulte

COMPRENDRE :

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

- Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température...
- Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



AGIR :

Je bois beaucoup d'eau et...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.
- Si je prends des médicaments, je n'hésite pas à demander conseil à mon médecin traitant ou à mon pharmacien.



Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud ;
- la nuit, la température ne descend pas, ou très peu ;
- cela dure depuis plusieurs jours.

INFOS PRATIQUES

Les risques liés à une inondation

Entre crues et décrues des cours d'eau, fortes précipitations et autres intempéries, de nombreux français sont régulièrement victimes d'inondations. Le risque inondation concerne chaque année 13 300 communes tant urbaines que rurales en France. Près d'un français sur quatre est exposé à ce risque. Lorsque l'eau monte, plusieurs dangers pour la santé apparaissent et adopter les bons comportements permet de mieux y faire face.

En cas d'inondation

Limiter les accidents chez soi
(électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements

- Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.
- Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...
- Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.
- Je mets les produits toxiques en hauteur.
- Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.

Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours

- Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...
- ...les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.
- Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.
- Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.

Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire

- Réserve d'eau et d'aliments, de lait pour les nourrissons.
- Vêtements chauds et couvertures.
- Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.
- Médicaments, ordonnances et carnets de santé.
- Papiers importants, photos, doudous des enfants.

Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.

Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

S'il y a des personnes âgées ou handicapées dans mon entourage, je préviens la mairie qui saura faire le nécessaire.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Après l'inondation

Accidents

- Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.
- Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.

Maison insalubre

- J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.
- Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.
- Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.
- J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.
- Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, plâtrage, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.

Intoxication

- Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur/congélateur hors-service.
- Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.
- Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.
- J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.
- Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.

Choc psychologique

Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.

Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

Je fais attention aux personnes en difficulté près de chez moi.

www.prim.net • www.interieur.gouv.fr • www.sante.gouv.fr

Les risques liés à la baignade et à l'exposition solaire



Baignade à la plage, au lac ou à la piscine, balade en forêt, déjeuner en terrasse... l'été est le moment de l'année où chacun profite des activités et des loisirs en extérieur. C'est aussi la période où les risques de noyades et ceux liés au soleil sont les plus élevés. Chaque année, les noyades font de nombreuses victimes. En France, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2012, 1235 noyades accidentelles ont été recensées : 496 d'entre elles ont été mortelles dont 27 parmi les moins de 5 ans et 145 chez les plus de 65 ans. L'application de recommandations simples comme l'apprentissage de la nage, la surveillance des enfants par un adulte, la prise en compte de son niveau physique avant la baignade ou le respect des zones de baignades autorisées permettrait d'éviter ces accidents.

Par ailleurs **l'exposition aux rayonnements solaires ultraviolets (UV)** et artificiels reste la première cause des cancers cutanés, dont le mélanome. 80 000 nouveaux cancers de la peau sont diagnostiqués chaque année. Éviter l'exposition entre 12h et 16h, porter un chapeau et des lunettes de soleil, appliquer la crème solaire toutes les 2 heures et protéger encore plus les enfants

Avant de vous baigner

Assurez-vous de votre niveau de pratique

- Pour vous et vos enfants, apprenez à nager avec un maître-nageur sauveteur, le plus tôt possible.
- Faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur votre capacité et celles de vos enfants, à évoluer dans l'eau en toute sécurité.

Choisissez les zones de baignade surveillées

- A votre arrivée, informez-vous sur les zones de baignade pour savoir si elles sont surveillées, interdites ou dangereuses.
- Pour vous baigner, choisissez les zones surveillées où l'intervention des équipes de secours est plus rapide.
- Restez toujours attentifs à vos enfants, même si la zone est surveillée.

Informez-vous sur les conditions de baignade

- En arrivant sur votre lieu de baignade, renseignez-vous auprès du personnel chargé de la surveillance sur les conditions de baignade : nature des vagues, courants, marées, dangers naturels, etc.
- Respectez toujours les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.
- Assurez-vous que les conditions de baignade ne vont pas devenir dangereuses au cours de la journée
- Consultez régulièrement les bulletins météo.

Drapeaux de baignade

Drapeau vert : Baignade surveillée et absence de danger particulier

Drapeau orange : Baignade dangereuse mais surveillée

Drapeau rouge : interdiction de se baigner

Pour vous même

Si vous ressentez le moindre frisson ou trouble physique, ne vous baignez pas.

- **Prévenez vos proches** lorsque vous allez vous baigner.
- Soyez **vigilant lors de la baignade** et faites attention à la zone d'impact des vagues (certaines zones du corps comme la tête, le cou ou le ventre étant plus fragiles).

Tenez compte de votre forme physique

- Ne surestimez pas votre condition physique. Avant de partir nager au loin, assurez-vous que votre forme physique vous permet de revenir sur la terre.
- Souvenez-vous qu'il est plus difficile de nager en milieu naturel (mer, lac, rivière) qu'en piscine.

Evitez tout comportement à risque

- Ne consommez pas d'alcool avant et pendant la baignade.
- Ne vous exposez pas excessivement au soleil avant la baignade.
- Rentez progressivement dans l'eau, particulièrement lorsque l'eau est froide et que vous vous êtes exposé au soleil.

En cas de danger imprévu

- > Ne lutez pas contre le courant et les vagues pour ne pas vous épuiser.
- > Si vous êtes fatigué, allongez-vous sur le dos pour vous reposer. Vos voies respiratoires sont alors dégagées : vous pouvez respirer normalement et appeler à l'aide.

Pendant la baignade avec vos enfants

Lorsque vous vous baignez avec vos enfants :

- **Restez toujours avec vos enfants** quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau.
- Baignez-vous **en même temps qu'eux**.
- Désignez **un seul adulte responsable** de leur surveillance.
- S'ils ne savent pas nager, **équipez vos enfants de brassards** (portant le marquage CE et la norme NF 13138-1) adaptés à la taille, au poids et à l'âge de l'enfant (voir informations sur le produit et la notice d'information) dès qu'ils sont à proximité de l'eau.
- **Méfiez-vous des bouées ou des autres articles flottants** (matelas, bateaux pneumatiques, bouées siège,...), ils ne protègent pas de la noyade.
- **Surveillez vos enfants en permanence**, même s'ils sont équipés de brassards.



Profitez de votre piscine en toute tranquillité

Équipez votre piscine (enterrée ou semi enterrée) d'un dispositif de sécurité.

La loi prévoit **4 dispositifs** :

- Les **barrières, abris de piscine ou couvertures** : ils empêchent physiquement l'accès au bassin et sont particulièrement adaptés aux jeunes enfants, à condition de les refermer ou de les réinstaller après la baignade.
- Les **alarmes sonores** : elles peuvent informer de la chute d'un enfant dans l'eau (alarmes d'immersion) ou de l'approche d'un enfant du bassin (alarmes périmétriques), mais n'empêchent pas la noyade.

Les barrières sur 4 côtés sont celles qui assurent une meilleure protection.

Pendant la baignade

- Pensez à poser à côté de la piscine : une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours le plus rapidement possible.

Après la baignade

- Pensez à sortir tous les objets flottants, jouets, bouées, objets gonflables et à remettre en place le dispositif de sécurité.
 - Si vous avez une piscine « en kit » (qui n'est pas enterrée dans le sol), retirez l'échelle après la baignade pour en condamner l'accès.
- Pour en savoir plus :

www.economie.gouv.fr/dgccrf/Securite-des-piscines

www.prevention-maison.fr/accidents/#/piscine

Dans les piscines publiques

- Surveillez les enfants pour éviter qu'ils se dirigent seuls vers les bassins. Accompagnez-les dans l'eau et restez auprès d'eux.
- Informez-vous sur le règlement intérieur de la piscine et respectez-le.
- En cas de problème, prévenez immédiatement le personnel chargé de la surveillance.

Ces dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.



Pratiquez vos loisirs nautiques en toute sécurité

Lorsque vous pratiquez une activité nautique :

- Si nécessaire, faites reconnaître par un maître-nageur sauveteur la **capacité de vos enfants à savoir nager**.
- Pratiquez toujours **votre activité dans les zones autorisées**.
- Ne consommez **pas d'alcool avant et pendant**.
- Tenez compte de **votre forme physique**.
- Informez-vous sur **les conditions météo** avant de partir.
- Ne partez **jamais seul** et **informez vos proches de votre destination** et de votre heure de retour prévue.
- Respectez **les consignes de sécurité** et les autres usagers.
- **Équipez-vous des articles de sécurité** recommandés (bouées, gilets de sauvetage, casques,...).

Pour en savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/-Gestes-et-conseils

VRAI OU FAUX ?

Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.

FAUX ! Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.

La crème solaire suffit à protéger la peau du soleil.

FAUX ! Même les produits solaires les plus efficaces ne filtrent pas la totalité des UV : "l'écran total" n'existe pas. Par exemple, appliquée dans les doses recommandées, une même crème solaire indice 50+ laissera encore passer 2% des UV. Son utilisation ne permet donc pas de s'exposer plus longtemps.

Même bronzé, il faut continuer de se protéger.

VRAI ! Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.

Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV.

VRAI ! Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent !

Le danger vient uniquement des coups de soleil.

FAUX ! Il vient également des « doses » d'UV reçues tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.

La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.

VRAI ! L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10 % du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80 % pour la neige fraîche, environ 15 % pour le sable sec d'une plage et 25 % pour l'écume de mer.

RISQUES SOLAIRES CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR QUE LE SOLEIL RESTE UN PLAISIR



POUR VOUS PROTÉGER, TOUS CES GESTES SONT ESSENTIELS

Cet ensemble de précautions constitue une protection efficace contre les risques solaires.



RECHERCHER L'OMBRE et ÉVITEZ LE SOLEIL entre 12h et 16h

C'est à ces heures que les rayons ultraviolets (UV) émis par le soleil sont les plus intenses en France métropolitaine. Pour toutes vos activités de plein air, recherchez les endroits ombragés. Et n'oubliez pas qu'à la plage, le parasol est utile mais il ne vous protège pas totalement à cause de la réverbération des rayons du soleil sur le sable.



PROTÉGEZ-VOUS en portant T-shirt, lunettes et chapeau

- Les vêtements (secs), même légers, filtrent les rayons UV et constituent la meilleure protection contre le soleil.
- Les lunettes de soleil sont indispensables. Privilégiez une forme enveloppante et assurez-vous qu'elles portent la norme CE (de préférence CE3 ou CE4) pour une réelle protection.
- Un chapeau protège les yeux et le visage. Prférez un chapeau à larges bords qui couvre également le cou.



APPLIQUEZ régulièrement de la crème solaire

- La crème solaire doit être appliquée en couche suffisante sur toutes les parties du corps non couvertes par des vêtements. Privilégiez les indices de protection élevés (indice 30 minimum, voire 50 pour des conditions extrêmes), actifs à la fois vis-à-vis des UVA et des UVB.
- Renouvelez l'application toutes les 2 heures et, bien sûr, après chaque baignade.
- Attention ! Ce n'est pas parce que l'on applique de la crème solaire que l'on peut s'exposer plus longtemps. Le seul écran total est le vêtement.



PROTÉGEZ encore plus VOS ENFANTS

- Les bébés ne doivent jamais être exposés au soleil.
- Enfants et adolescents doivent particulièrement se protéger. En effet, jusqu'à la puberté, la peau et les yeux sont fragiles et plus sensibles aux rayons UV. Les coups de soleil et les expositions répétées jusqu'à la puberté sont une cause majeure du développement de cancers de la peau (mélanomes) à l'âge adulte. Le cristallin, qui est transparent pendant l'enfance et l'adolescence, ne peut pas jouer son rôle de barrière naturelle contre les UV.

Ne vous exposez pas aux ultraviolets artificiels en cabine de bronzage.

Les ultraviolets peuvent provoquer des dommages irréversibles, et dans les cas les plus graves, mortels.

L'exposition au soleil présente des risques :

- Sur la peau, il provoque des coups de soleil, un vieillissement prématuré, des allergies et, dans les cas les plus graves, des cancers (mélanomes et carcinomes).
- Pour les yeux, des lésions graves peuvent apparaître à court terme comme une ophtalmie (un «coup de soleil» de l'œil), ou à plus long terme, comme la cataracte ou les dégénérescences de la rétine.

Tout le monde est concerné mais nous ne sommes pas égaux face au soleil. Vous êtes particulièrement fragile si :

- Vous avez la peau claire, les cheveux roux ou blonds, les yeux clairs et vous bronzez difficilement ;
- Vous avez de nombreux grains de beauté (plus de 50) ;
- Vous avez des grains de beauté congénitaux (présents dès la naissance) ou atypiques (larges, irréguliers) ;
- Vous avez des antécédents familiaux de mélanome ;
- Vous suivez un traitement médical ou prenez des médicaments qui peuvent vous rendre "photosensible", c'est-à-dire plus sensible au soleil.

Soyez donc très prudent au soleil. Faites examiner régulièrement votre peau par votre médecin traitant ou un dermatologue.

Profitez du soleil en toute sécurité

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant on oublie parfois qu'il peut présenter des risques. En France métropolitaine, c'est entre le mois de mai et d'août que le rayonnement solaire est le plus intense. Alors pour toutes vos activités de plein air, que vous soyez dans votre jardin, à la terrasse d'un café, à la plage, à la montagne ou à la campagne, lorsque vous faites du sport ou tout simplement lorsque vous vous promenez... protégez-vous, pour que le soleil reste un plaisir.



INFOS PRATIQUES



Règles à respecter (quelle que soit la taille du chien):

- Je tiens mon chien en laisse partout dans la ville. Je n'ai pas le droit de le laisser divaguer dans les rues
- Je l'accompagne pour faire ses besoins et je le surveille pour veiller sur lui et éviter tout incident
- Je ramasse ses déjections. Laisser ses déjections sur la voie publique où dans les espaces verts comme les parcs publics est interdit
- Je soigne bien mon chien. Je veille à ce qu'il ne soit pas à l'origine de transmission de maladies ou de nuisances pour l'homme
- Je ne l'abandonne pas sur la voie publique ou dans les parcs. C'est interdit.
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse je dois attendre d'avoir 18 ans pour le promener et je m'assure qu'il est en règle au regard de la loi
- Si mon chien appartient à une race classée dangereuse, je le tiens en laisse mais aussi muselé.

Recrutement de la Marine

Vous avez entre 16 et moins de 30 ans
De niveau 3^{ème} à bac +5

**La Marine Nationale propose pour l'année 2015
plus de 3000 emplois dans 35 métiers différents**

Pour tout renseignement, s'adresser au :

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA)
Bureau Marine
28 Rue des Catalans
13007 Marseille

Tel : 04.13.59.48.39 / Fax : 04.13.59.47.22

Mail : cirfa.marseille@marine.defense.gouv.fr

Site internet : <http://www.etremarin.fr>



ALMA
04 05 83

UN COMBAT CONTRE LES ACTES DE
MALTRAITANCE ENVERS LES PERSONNES
ÂGÉES, HANDICAPÉES OU VULNÉRABLES

ALMA 04 05 83

BP 54 04202 SISTERON CEDEX

BP 5033 83091 TOULON CEDEX



04 86 49 14 94

ASSOCIATION SUBVENTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES

PÉRMANENCES TÉLÉPHONIQUES :

LUNDI 9 H 12 H
MARDI 14 H 17 H
JEUDI 14 H 17 H

Vous êtes âgé, handicapé ou vulnérable.

Vous êtes :

Abandonné,
Humilié,
Maltraité,
Privé de vos biens,
Privé de vos droits,
Privé de liberté.

ALMA

VOUS ÉCOUTE ET VOUS DÉFEND

ALMA EST DÉJÀ PARVENU À :

- Rendre la liberté à des personnes vulnérables séquestrées
- Réintégrer dans leurs droits des personnes vulnérables dépouillées

POUR NOUS AIDER À CONTINUER ?

- Signalez-nous les cas de maltraitance
- Devenez bénévole à ALMA
- Adressez-nous un don

Tout versement donne lieu à la délivrance d'un reçu fiscal

« Le monde n'est pas perdu à cause de ceux
qui font le mal, mais en raison de ceux qui
regardent et laissent faire. » ALBERT EINSTEIN



**Des kits composés de trois
sacs de tri et d'un guide
explicatif sont à votre
disposition en mairie.**



LA GESTION DE CRISE AU NIVEAU LOCAL ?

→ PREFECTURE

Le Préfet peut déclencher le plan ORSEC (organisation de la sécurité civile) et ses dispositions spécifiques. Il est en lien avec l'ensemble des gestionnaires de la crise.

→ SECOURS

Pompiers, Police, Gendarmerie ..., sont les premiers sur les lieux.

→ MAIRIE

Le maire assure la vigilance, l'alerte et la sauvegarde des biens et des personnes sur le territoire communal. Il active la cellule communale de crise pour rétablir la situation en cas d'évènement à risque en mettant en œuvre le plan communal de sauvegarde (PCS).

→ INDUSTRIELS

Restent vigilants et mettent tout en œuvre pour éviter le sur accident. Ils peuvent déclencher leur Plan d'Opération Interne. Si le problème dépasse les limites de l'entreprise, le Plan Particulier d'Intervention est déclenché par la Préfecture.

→ ECOLES

Vos enfants y sont en sécurité. Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) seront activés.

→ POPULATION

Sachez réagir, restez en sécurité et respectez les consignes des autorités.

VOTRE KIT D'URGENCE



RISQUES MAJEURS LES BONS REFLEXES

→ TÉMOIN D'UN ÉVÈNEMENT À RISQUE ? LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

- 112 appel d'urgence européen
- 18 Sapeurs-pompiers
- 15 SAMU
- 17 Police Secours
- 114 pour les sourds et malentendants

DÉBUT DE L'ALERTE

 3 fois 1 minute
41 secondes

Sirène à son modulé durant 3 fois 1 minute 41 coupé par des intervalles de 5 secondes.

Dans tous les cas :

A FAIRE



Mettez vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche

À NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri



Informez-vous par la radio ou la télévision et respectez les consignes



Évitez de passer des appels téléphoniques

France Inter 99.8 ou 101.1 France Info 103.4 ou 105.4

FIN DE L'ALERTE

 1 fois 30 secondes

Sirène à son continu pendant 30 secondes
Sortez de votre lieu de mise à l'abri et aérez les locaux.
Restez attentifs à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités

Plus d'informations dans votre mairie, en Préfecture, sur www.risques.gouv.fr ou sur www.dlva.fr et observatoire-regionale-risques-paca.fr

Guide d'information et de prévention

LES BONS REFLEXES



Risques naturels & Risques technologiques



Mon agglomération
et
la prévention
des risques
majeurs

Nos rendez-vous Création en 2015

Les **Jeudis** de la **Création** d'entreprise



Janvier	15	Digne-les-Bains	29	Manosque
Février	12	Digne-les-Bains	19	Forcalquier
Mars	5	Sisteron	12	Digne-les-Bains
Avril	2	Saint André	9	Digne-les-Bains
Mai	7	Digne-les-Bains	23	Manosque
Juin	4	Digne-les-Bains	21	Manosque
Juillet	2	Digne-les-Bains	18	Manosque
Août	6	Digne-les-Bains	16	Manosque
Septembre	10	Digne-les-Bains	20	Manosque
Octobre	1 ^{er}	Barcelonnette	17	Manosque
Novembre	8	Digne-les-Bains	24	Manosque
Décembre	5	Digne-les-Bains	22	Manosque
	12	Saint André	29	Digne-les-Bains
	19	Forcalquier	23	Manosque
	3	Digne-les-Bains	10	Manosque

Pensez à vous inscrire !

Pour plus d'informations rendez-vous sur notre site :
www.digne-cci.fr Rubrique Devenir entrepreneur



CCI Alpes de Haute-Provence - 60 boulevard Cassinini 04000 Digne-les-Bains
Service appui à la création et au développement des entreprises
Tél : 04 92 30 80 85 - Fax : 04 92 30 80 80 - www.digne-cci.fr

Une idée de création d'entreprise ?



La CCI vous accompagne

- Jeudis de la création d'entreprise
- Dispositif Transentreprise
- Rendez-vous avec nos conseillers
- Formation 5 Jours pour entreprendre
- CFE Service +

Les **Jeudis** de la **Création**
d'entreprise

5 Jours
pour l'entrepreneuriat

Transentreprise
Service appui à la création et au développement des entreprises

les-aides.fr
Le site d'accompagnement de la CCI

Réunions d'information création d'entreprise

Les leudis de la Création d'entreprise



Objectif : connaître toutes les étapes pour mener à bien votre projet

- La construction d'un projet
- L'adéquation homme / projet
- Les besoins au démarrage
- Les aides financières
- Les aspects juridiques, sociaux et fiscaux
- Le choix du statut juridique

Réunion d'information collective

De 9h à 12h

Entretien Découverte

Rendez-vous de 30 minutes avec un conseiller entre 14h et 17h

Entretiens individuels

Études personnalisées : sur rendez-vous avec nos conseillers

- Faisabilité financière : prévisionnel d'activité, calcul du seuil de rentabilité
- Conseils juridique, fiscal et social
- Accompagnement post création selon vos besoins

Pour aller plus loin :

- Étude de marché

Tarif : de 120 à 360 € TTC

Assistance en formalités

Simplifier vos démarches avec l'assistance CFE

- Immatriculation au Registre du commerce, à l'INSEE
- Demande d'ACCRE
- Délivrance de la carte de commerçant ambulant
- Conseils juridique, fiscal et social

Vos Formalités :

CFE Service + :

- Accompagnement personnalisé
- Traitement des dysfonctionnements

Tarif : 60 € TTC

60 Boulevard Cassinelli à Digne-les-Bains
264 Rue Berthelot Parc d'activités Saint Joseph à Manosque

Formation 5 Jours pour entreprendre

Objectif : vous permettre d'acquérir les connaissances et méthodes de travail essentielles à votre démarche de création / reprise d'entreprise

Le programme

- La démarche globale de création d'entreprise.
- L'étude de marché.
- La construction du projet.
- La faisabilité du projet.
- Les formalités.
- Suivi et développement.
- Auto-évaluation.



Les ateliers thématiques

Site internet, aménagement du point de vente...

Les intervenants

Des professionnels du monde de l'entreprise interviennent tout au long du stage : comptable, banquier, assureur, représentant RSI...

Durée du stage : 5 jours (35 heures).

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Coût :

150 € (prise en charge de 70 % du prix de cette prestation par la CCI)
520 € dans le cadre d'une prise en charge (CPF (anciennement DIF), ...)

Inscription : Bulletin d'inscription à compléter.

Attestation de stage :

Au terme de la formation, une attestation mentionnant le stage suivi et la présence effective sera délivrée au stagiaire.



Possibilité de prise en charge dans le cadre du dispositif Mutations économiques et technologiques d'AGEFOS PME et du Fonds Partenaire de Sécurisation des Parcours Professionnels en cas de création d'entreprise.

Attention :

Ce dispositif ne se substitue en aucun cas à toute autre formation, réglementaire ou qualifiante rendue obligatoire pour exercer l'activité envisagée. Nous vous invitons donc à vous informer avant de vous inscrire.





Feux d'artifice le dimanche 2 août à 22h30 (si la sécheresse épargne notre village)

Suivi d'un bal populaire sur la Place du village

ROUMOULES

Fête patronale de la Saint-Pierre 31 juillet, 1^{er}, 2, 3, et 4 août 2015

Vendredi 31 juillet

19 h **SOIRÉE PLANCHA** (Café des Alpes) et **CONCERT** avec le groupe C KOMSA (mixed grill salade frites, dessert, vin et café : 20 € tout compris, réservations 06 77 16 08 16)

Samedi 1^{er} août

11 h - 12 h & **MÉGA-RIRES et LES JEUX D'ANTAN**
14 h 30 - 18 h (place de la République)



22 h **GRAND BAL** avec l'orchestre « **BLUE MEN'S FIELD** »



Dimanche 2 août

10 h - 12 h **JEU DE LASER BALL**, place de la République (gratuit)
10 h - 12 h 15 & **FANFARE** de l'association Les copains d'abord du pays dignois,
14 h 30 - 16 h déambulations dans le village
14 h - 17 h **JEU DE LASER BALL**, place de la République (gratuit)
15 h **PÉTANQUE 2 J - 3 B**. Inscriptions au café des Alpes
150 € + 10 € par équipe
22 h **GRAND BAL** avec « **SONO LATINO** »
22 h 30 **FEU D'ARTIFICE**



Lundi 3 août

10 h **JEU PROVENÇAL 3 J - 2 B**. Souvenir Clément Baratta.
Inscriptions au café des Alpes (500 € + FP à 15 € par équipe + 6 trophées
faïence offerts par Aulagnet-Baratta - lancement du but à 10 h 30)
12 h **PAËLLA MONSTRE** sur la place de la République. Inscriptions au café
des Alpes jusqu'au vendredi 31 juillet dernier délai. 20 € payables à
l'inscription (enfants jusqu'à 10 ans : 12 €). Apporter le couvert.

Mardi 4 août

10 h **CONTINUATION DU JEU PROVENÇAL**



Faïencerie
Aulagnet-Baratta



Commune de Roumoules
IPNS



Marché des potiers

20 août 2015

Place de la République